


Évaluation horizontale des Ententes sur le développement du marché du travail

Rapport final

Le 8 novembre 2022



Évaluation horizontale des Ententes sur le développement du marché du travail

Les formats en gros caractères, braille, MP3 (audio), texte électronique, et DAISY sont disponibles sur demande en [commandant en ligne](#) ou en composant le 1 800 O-Canada (1-800-622-6232). Si vous utilisez un téléscripteur (ATS), composez le 1-800-926-9105.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, 2023

Pour des renseignements sur les droits de reproduction :

droitdauteur.copyright@HRSDC-RHDCC.gc.ca.

PDF

N° de cat. Em20-166/2022F-PDF

ISBN 978-0-660-46687-3





Table des matières

Liste des tableaux	ii
Liste des graphiques.....	iv
Liste des abréviations.....	v
Sommaire	vi
Réponse de la direction et plan d'action	xvi
1. Présentation	1
2. Ententes sur le développement du marché du travail	2
2.1 Prestations d'emploi	3
2.2 Mesures de soutien.....	4
2.3 Participants admissibles couverts par cette étude	4
3. Méthodologie	6
3.1 Analyse des impacts différentiels.....	6
3.2 Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages	8
3.3 Forces et limites des études.....	10
3.4 Aperçu des études présentées dans ce rapport.....	11
4. Constatations de l'évaluation	13
4.1 Profil des participants.....	13
4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance -emploi	14
4.3 Impacts différentiels selon le sous-groupe de participants	19
4.4 Étude de l'hétérogénéité des effets du traitement	36
4.5 Analyse coûts-avantages	37
5. Études complémentaires	41
5.1 Aide au travail indépendant.....	41
5.2 Partenariats pour la création d'emplois.....	46
5.3 Partenariats du marché du travail.....	49
5.4 Recherche et innovation	52
5.5 Développement des compétences – apprentis.....	54
6. Conclusions et recommandations	58
6.1 Résumé des constatations	58
6.2 Recommandations	59



7. Références	60
Annexe A. Constatations de l'étude sur l'hétérogénéité des effets du traitement pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé au DC.....	61
Annexe B. Liste des 9 études présentées dans le rapport de synthèse.....	68



Liste des tableaux

Tableau i. Part du financement des EDTM et coût moyen, par équivalent du plan d'action et par participant, dans l'ensemble du Canada, pour la période de 2010 à 2012'	vii
Tableau ii. Nombre d'années nécessaires pour que les avantages dépassent les coûts.....	x
Tableau 1. Dates de transfert des responsabilités relatives aux EDTM et dépenses totales entre 2018 et 2021.....	2
Tableau 2. Part de financement des EDTM et coût moyen par équivalent d'un plan d'action et participant au Canada'	5
Tableau 3. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux PEMS au Canada entre 2010 et 2012.....	13
Tableau 4. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'AS au cours de l'année précédant la participation aux PEMS	14
Tableau 5. Profil des anciennes prestataires et des prestataires actives de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS au Canada entre 2010 et 2012	19
Tableau 6. Impacts différentiels pour les participantes (moyenne annuelle).....	20
Tableau 7. Profil des anciens prestataires et des prestataires actifs de l'assurance-emploi masculins ayant participé à des PEMS au Canada entre 2010 et 2012	21
Tableau 8. Impacts différentiels pour les participants masculins (moyenne annuelle)	23
Tableau 9. Profil des jeunes anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS au Canada de 2010 à 2012	23
Tableau 10. Impacts différentiels pour les jeunes participants (moyenne annuelle)	25
Tableau 11. Profil des travailleurs âgés (anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi) ayant participé à des PEMS au Canada de 2010 à 2012.....	26
Tableau 12. Impacts différentiels pour les travailleurs âgés (moyenne annuelle)	27
Tableau 13. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi autochtones ayant participé à des PEMS au Canada de 2010 à 2012.....	28
Tableau 14. Impacts différentiels pour les participants autochtones (moyenne annuelle).....	29
Tableau 15. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi handicapés ayant participé à des PEMS au Canada de 2010 à 2012	30
Tableau 16. Impacts différentiels pour les personnes en situation de handicap (moyenne annuelle)	31
Tableau 17. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi issus de l'immigration récente ayant participé à des PEMS au Canada de 2010 à 2012.....	32
Tableau 18. Impacts différentiels pour les immigrants récents (moyenne annuelle)	34

Tableau 19. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi et membres de minorités visibles ayant participé à des PEMS au Canada de 2010 à 2012.....	34
Tableau 20. Impacts différentiels pour les participants de minorités visibles (moyenne annuelle)	36
Tableau 21. Résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires anciens et actifs de l'assurance-emploi qui participent aux programmes.....	37
Tableau 22. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux programmes de DC – apprentis au Canada de 2010 à 2012	55
Tableau A1. Caractéristiques sociodémographiques sélectionnées des participants.....	62
Tableau A2. Impacts différentiels annuels moyens pendant la période postérieure au programme pour les prestataires actifs ayant participé au DC	63
Tableau B1. Aperçu des études présentées dans ce rapport.	68

Liste des graphiques

Graphique i. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)	ix
Graphique ii. Revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)	ix
Graphique iii. Changement dans la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle).....	x
Graphique 1. Variation de la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle).....	15
Graphique 2 . Revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)	16
Graphique 3. Variation dans le recours aux prestations d'assurance-emploi (moyenne annuelle)	17
Graphique 4 . Variation dans le recours aux prestations d'AS (moyenne annuelle).....	18
Graphique 5 . Changement dans la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle).....	18
Graphique 6 Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé au programme Développement des compétences – apprentis.....	56
Graphique 7. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé au programme Développement des compétences – apprentis.....	57
Graphique A1. Effet moyen du traitement sur la personne par sous-groupe	64
Graphique A2. Estimations des effets moyens du traitement du groupe pour l'incidence d'emploi par sous-groupe.....	65
Graphique A3. Estimations des effets moyens du traitement du groupe sur les revenus d'emploi par sous-groupe.....	66
Graphique A4. Estimations des effets moyens du traitement du groupe pour la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement par sous-groupe.....	67

Liste des abréviations

AS	Aide sociale
DC	Développement des compétences
EMT	Effet moyen du traitement
EMTG	Effet moyen du traitement du groupe
EMTI	Effet moyen du traitement individualisé
EMTT	Effet moyen du traitement sur les traités
EDMT	Ententes sur le développement du marché du travail
EDSC	Emploi et Développement social Canada
PCE	Partenariats pour la création d'emplois
PEMS	Prestations d'emploi et mesures de soutien
SAE	Services d'aide à l'emploi
SSC	Subventions salariales ciblée

Sommaire

Les ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) sont des ententes bilatérales entre le Canada et chaque province et territoire pour la conception et l'exécution des prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS).

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement efficace des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin et de retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte de l'assurance-emploi.

Les programmes et les services offerts par les provinces et les territoires doivent correspondre aux catégories de PEMS établies dans la Loi sur l'assurance-emploi. Voici une brève description des PEMS examinées dans le cadre de l'évaluation.

- Le programme de **Développement des compétences (DC)** aide les participants à acquérir des compétences professionnelles en leur octroyant une aide financière afin qu'ils participent à des formations en classe.
- Le programme de **Subventions salariales ciblées (SSC)** aide les participants à acquérir une expérience en milieu de travail en offrant aux employeurs une aide financière.
- Le programme d'**Aide au travail indépendant** offre aux participants un soutien financier et des conseils en matière de planification des affaires, pour les aider à lancer leur propre entreprise.
- Le programme de **Partenariats pour la création d'emplois (PCE)** offre aux participants l'occasion d'acquérir une expérience de travail qui les mènera à un emploi permanent.

Les emplois proposés dans le cadre des projets favorisent le développement de la collectivité et la croissance de l'économie locale.

Objectifs de l'évaluation

Forte du succès des cycles d'évaluation d'EDMT précédents, la présente évaluation vise à combler les lacunes dans les connaissances entourant l'efficacité, l'efficience, ainsi que la conception et la prestation des PEMS partout au Canada.

Investissement au titre des EDMT

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré près de 2,5 milliards de dollars (dont près de 186,6 millions en fonds d'administration) aux provinces et aux territoires.

Méthode de l'évaluation

Les conclusions de ce rapport sont tirées de 9 études d'évaluation distinctes. Ces études examinent les questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à la mise en œuvre des programmes. On y utilise différentes méthodes qualitatives et quantitatives, dont :

- une analyse des impacts différentiels, pour les personnes qui ont entamé leur participation à une intervention entre 2010 et 2012;
- une analyse des résultats;
- une analyse coûts-avantages (qui tient compte des économies réalisées au chapitre des soins de santé);
- des entretiens auprès d'informateurs clés (287 représentants de provinces et territoires, de prestataires de services, de signataires d'ententes et d'intervenants clés);
- des questionnaires provinciaux/territoriaux;
- une enquête nationale auprès de 2 023 travailleurs indépendants participants;
- des revues de documents et de la littérature.

- Le programme de **Services d'aide à l'emploi (SAE)** comprend notamment le counseling, les techniques de recherche d'emploi, les services de placement, la communication de renseignements sur le marché du travail et la gestion de cas.
- Le programme de **Partenariats du marché du travail** vise à relever les défis qu'entraînent les changements de la main-d'œuvre et à répondre aux besoins en ressources humaines, en permettant aux employeurs, aux associations d'employés ou d'employeurs, aux organismes communautaires et aux collectivités de travailler ensemble pour élaborer ou mettre en œuvre des stratégies.
- Le programme de **Recherche et innovation** repose sur des initiatives qui cherchent à trouver de meilleures façons d'aider les gens à se préparer à l'emploi, à retourner en emploi ou à conserver un emploi et à être des participants productifs au sein de la population active.

Pour les besoins de cette évaluation, on a procédé à une estimation des impacts différentiels pour 2 types de participants.

- Les **prestataires actifs** sont des participants qui ont commencé une intervention alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi.
- Les **anciens prestataires** sont des participants qui ont commencé une intervention jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations¹.

Le tableau i donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS et du coût moyen par participant. Le calcul du coût moyen par participant est basé sur les données des rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour la période de 2010 à 2012. Cette période correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation des EDMT.

Tableau i. Part du financement des EDMT et coût moyen, par équivalent du plan d'action et par participant, dans l'ensemble du Canada, pour la période de 2010 à 2012^{2,3}

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part moyenne du financement	Coût moyen – prestataires actifs	Coût moyen – anciens prestataires
Développement des compétences	52 %	10 193 \$	10 052 \$
Services d'aide à l'emploi	30 %	826 \$	826 \$
Partenariats du marché du travail	7 %	S.O.	S.O.
Aide au travail indépendant	6 %	15 551 \$	15 833 \$
Subventions salariales ciblées	3 %	7 538 \$	7 384 \$

¹ Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont plus admissibles aux prestations d'assurance-emploi, qui ne sont pas sur le marché du travail pour diverses raisons ou qui sont bénéficiaires de l'aide sociale.

² Le coût moyen pour le DC inclut ce qu'il en coûte pour offrir le volet régulier du DC et le volet des apprentis du DC. Il est impossible d'isoler le coût de l'exécution du volet régulier du DC, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet apprentis.

³ Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants, dans les programmes Partenariats du marché du travail et Recherche et innovation.

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part moyenne du financement	Coût moyen – prestataires actifs	Coût moyen – anciens prestataires
Partenariats pour la création d'emplois	2 %	11 750 \$	10 940 \$
Recherche et innovation	<1 %	S.O.	S.O.
Total	100 %	S.O.	S.O.

Sources : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour les exercices de 2010 à 2011 et 2011 à 2012.

Par rapport à la période de 2010 à 2012, l'affectation budgétaire liée aux EDMT pendant la période de 2020 à 2021 a varié pour quelques programmes et services. Par exemple, les investissements dans le programme de DC ont diminué; ils sont passés de 52 % à 39 %. Par ailleurs, la part des investissements dans le programme Recherche et innovation est passée de moins de 1 % à 10 % de l'affectation totale.

Principales conclusions

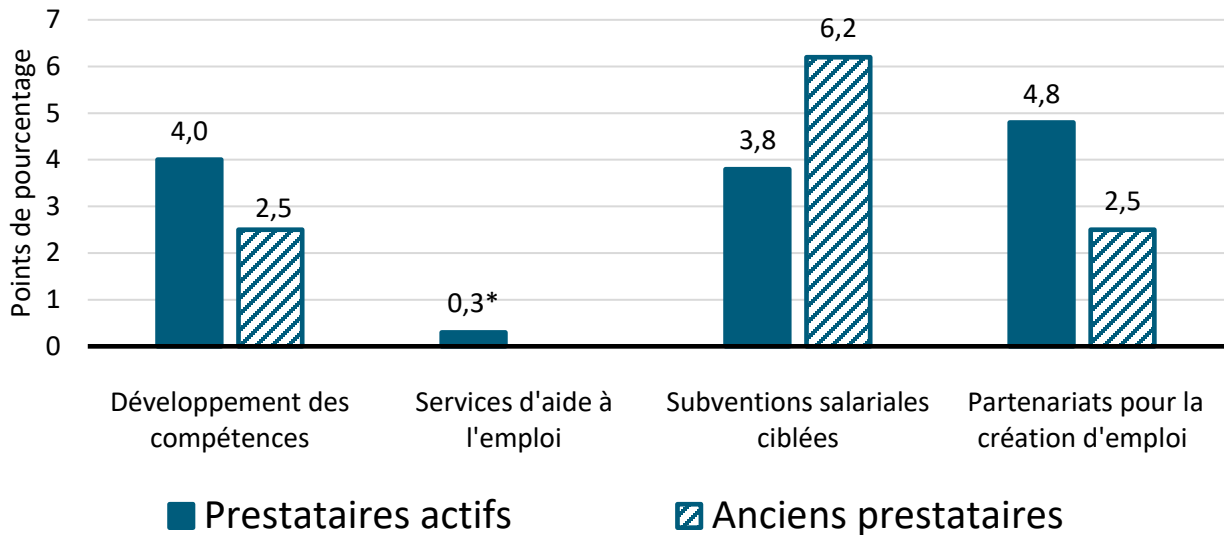
Au cours de la période de 2010 à 2012, près de 609 000 personnes ont entamé leur participation à des programmes et services découlant d'EDMT partout au Canada.

Efficacité et efficience des PEMS

Dans l'ensemble, l'analyse des impacts différentiels montre que la participation à la plupart des PEMS améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport aux personnes semblables qui n'ont pas participé aux PEMS. Ces résultats sont cohérents avec ceux qui ont été constatés pour les cohortes de participants précédentes, dans le cadre du cycle d'évaluation précédent. Une analyse des sous-groupes montre qu'à quelques exceptions près, les interventions DC et SSC profitent aussi à la plupart des sous-groupes de participants. On a constaté que les SAE accroissent à eux seuls la participation au marché du travail chez les femmes, les Autochtones et les immigrants récents qui y participent, tout en diminuant leur utilisation de l'assurance-emploi. De plus, pour la plupart des interventions, les avantages de la participation aux PEMS pour la société finissent par surpasser les coûts des investissements initiaux au fil du temps.

Le graphique i présente les impacts différentiels sur l'incidence d'emploi chez les anciens prestataires et les prestataires actifs selon le type de programme. Les estimations peuvent être interprétées comme un changement en ce qui concerne la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation. Par exemple, la participation au programme de DC augmente de 4 points de pourcentage la probabilité d'occuper un emploi chez les prestataires actifs de l'assurance-emploi, par rapport aux non-participants.

Graphique i. Changement dans la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)

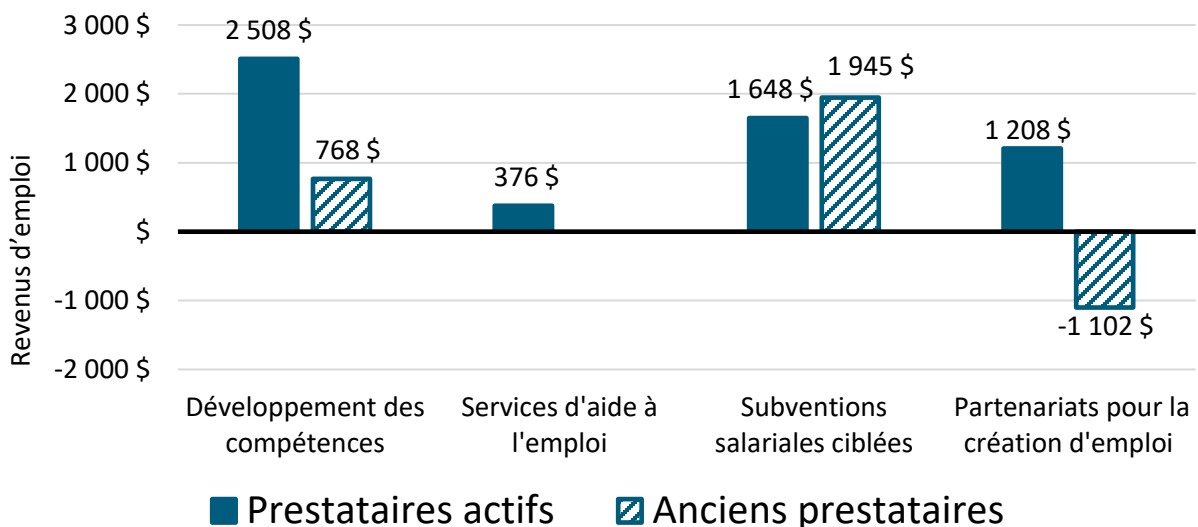


* L'effet n'est pas statistiquement significatif, mais l'information au sujet de la tendance (négative ou positive) de l'impact n'en demeure pas moins valide.

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des SAE).

Le graphique ii montre l'augmentation annuelle moyenne des revenus d'emploi chez les prestataires actifs et les anciens prestataires au cours de la période qui suit leur participation.

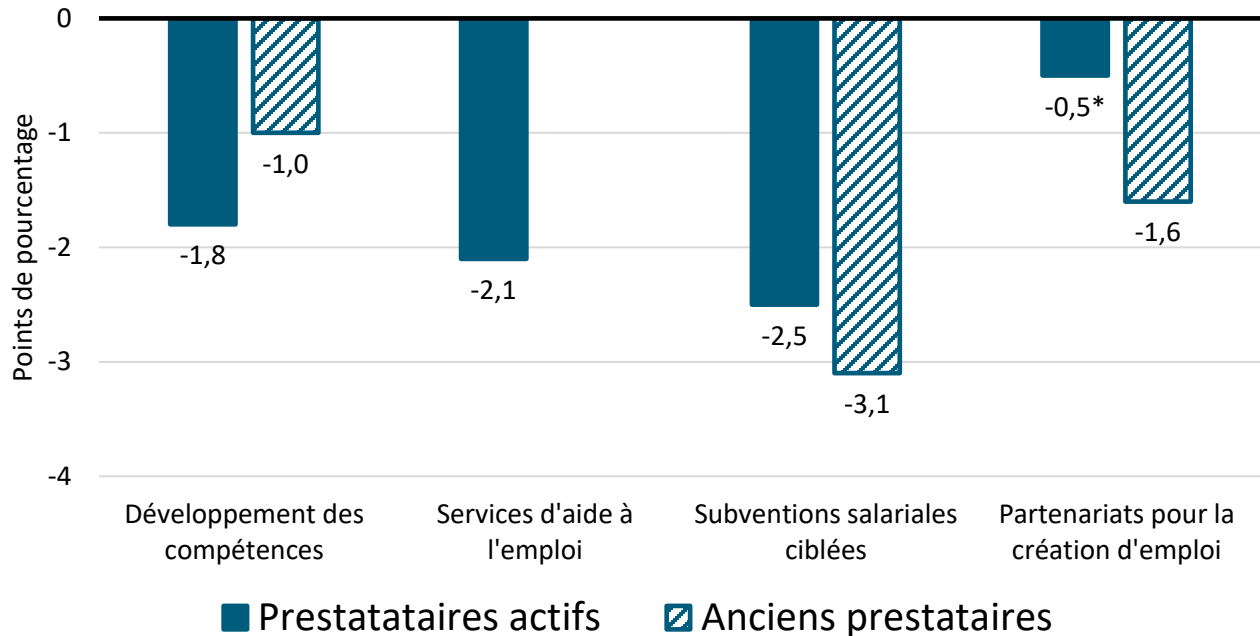
Graphique ii. Changement dans les revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des SAE).

Comme le montre le graphique iii, dans l'ensemble, les prestataires actifs et les anciens prestataires réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Graphique iii. Changement dans la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)



* L'effet n'est pas statistiquement significatif, mais l'information au sujet de la tendance (négative ou positive) de l'effet n'en demeure pas moins valide.

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des SAE).

Le tableau ii montre le nombre d'années nécessaires pour que les avantages pour la société surpassent les coûts des programmes. Les avantages de la participation pour la société surpassent les coûts des investissements initiaux sur une période allant de moins d'un an à 18,5 ans.

Tableau ii. Nombre d'années nécessaires pour que les avantages dépassent les coûts

Catégorie	DC prestataires actifs (10 ans après le programme)	DC jeunes prestataires actifs (10 ans après le programme)	SSC prestataires actifs (5 ans après le programme)	PCE prestataires actifs (5 ans après le programme)	SAE prestataires actifs (5 ans après le programme)	DC anciens prestataires (10 ans après le programme)	SSC anciens prestataires (5 ans après le programme)
Période de récupération (nombre d'années après la fin de la	8,3	5,4	5,2	16,1	7,7	18,5	0,7

Catégorie	DC prestataires actifs (10 ans après le programme)	DC jeunes prestataires actifs (10 ans après le programme)	SSC prestataires actifs (5 ans après le programme)	PCE prestataires actifs (5 ans après le programme)	SAE prestataires actifs (5 ans après le programme)	DC anciens prestataires (10 ans après le programme)	SSC anciens prestataires (5 ans après le programme)
participation)							

Études complémentaires

Une série d'études complémentaires aborde les lacunes en matière d'information précédemment identifiées dans le cadre des évaluations des EDMT. Ces lacunes concernent la conception et la mise en œuvre des programmes, ainsi que les défis et les leçons apprises en ce qui concerne l'Aide au travail indépendant, les PCE, les Partenariats du marché du travail ainsi que la mesure Recherche et innovation.

La plupart de ces interventions ne conviennent pas à une analyse des impacts différentiels. Par exemple, dans le cadre des Partenariats du marché du travail et de Recherche et innovation, on ne recueille pas de renseignements sur les participants. Par conséquent, on a dû recourir à une combinaison de méthodes qualitatives et quantitatives pour examiner ces PEMS en détail. On a aussi intégré certaines considérations clés, qui aideront à orienter les futures discussions entourant les programmes et les politiques.

Étude sur l'aide au travail indépendant

L'étude a permis de constater que le programme d'Aide au travail indépendant vise à épauler les participants en leur fournissant une gamme de services, pour qu'ils soient en mesure de créer leur propre emploi.

D'après une enquête, de 2 à 4 ans après la participation au programme :

- les participants ont augmenté leur niveau d'emploi de 15 points de pourcentage, qui est passé de 59 % pendant l'année précédant leur participation à 74 % au moment de l'enquête (cette augmentation est principalement attribuable à une hausse du pourcentage de travailleurs indépendants parmi les participants);
- près de 50 % des répondants à l'enquête ont lancé une entreprise qui est toujours en activité et qui leur permet d'exercer un travail indépendant;
- la moitié des entreprises offrant un travail indépendant ainsi créées l'ont été dans les « autres services »⁴, les services professionnels, scientifiques et techniques, ainsi que dans la construction et le commerce de détail;

⁴ Ces services englobent des établissements qui offrent entre autres des services de réparation et d'entretien de véhicules à moteur, de machines et d'équipements; des services de soins personnels; des services funéraires; des services de blanchisserie et des services de soins aux animaux de compagnie.

- 73 % des répondants ont déclaré que leur situation financière était à peu près la même ou qu'elle s'était améliorée;
- 70 % des répondants ont déclaré que la valeur nette de leur ménage était à peu près la même ou avait augmenté.

L'enquête a examiné la contribution du programme au succès des entreprises offrant un travail indépendant. Au moins 81 % des répondants à l'enquête qui ont lancé une entreprise offrant un travail indépendant ont estimé que les formations et les services ci-dessous s'étaient révélés « assez importants » ou « très importants » pour le lancement, l'exploitation et le succès de leur entreprise.

- Aide à l'élaboration de plans d'affaires
- Mentorat individuel/conseils ou aides à l'orientation
- Discussion sur les risques et les défis du travail indépendant
- Évaluation de l'état de préparation en matière d'entrepreneuriat
- Allocation de subsistance pendant la participation et aide financière aux frais de démarrage d'entreprises
- Renseignements et assistance pour l'accès aux capitaux
- Formation sur la comptabilité, la gestion financière, le marketing, les opérations de gestion et les ventes

Étude sur le programme de Partenariats pour la création d'emplois

La conception et la mise en œuvre des PCE permettent aux provinces et aux territoires de s'attaquer à divers obstacles à l'emploi rencontrés par leurs citoyens (comme le manque d'expérience de travail). Les provinces et les territoires peuvent utiliser le programme pour répondre à divers besoins du marché du travail en ciblant des sous-groupes de personnes, des professions ou des secteurs économiques en demande, ainsi que des collectivités.

Les informateurs clés s'attendent à ce qu'en plus d'acquérir de l'expérience de travail, les participants développent des compétences liées au travail, progressent dans leur cheminement de carrière, améliorent leurs techniques de recherche d'emploi et accroissent leur bien-être personnel. Les porteurs de projets peuvent profiter du programme pour augmenter leurs capacités, mettre leurs projets en œuvre et renforcer leur présence au sein des collectivités locales.

Pour les employeurs qui donnent aux participants formés des occasions d'acquérir de l'expérience de travail, les avantages prennent surtout la forme d'un accès à une source d'employés formés. Au niveau communautaire, les projets soutiennent l'économie locale et permettent d'obtenir de nouveaux biens (comme des bâtiments restaurés ou des sentiers de randonnée) ou services (comme de l'aide aux nouveaux arrivants).

Étude sur le programme de Partenariats du marché du travail

Le ou les programmes de Partenariats du marché du travail visent à aider les employeurs, les collectivités ou les industries à s'adapter aux changements au sein de la population active et à combler leurs besoins en ressources humaines. Les projets financés visent les pénuries de compétences ou de main-d'œuvre actuelles ou prévues. Ces projets ciblent également certaines populations de personnes sans emploi (par exemple, les femmes, les jeunes, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes en situation de handicap et les travailleurs indépendants).

Toutes les provinces et tous les territoires participants confirment que les responsables du programme ont réalisé des activités visant à soutenir la création et le maintien de partenariats. Les ministères provinciaux et territoriaux et les informateurs clés expliquent que l'expertise, les réseaux et les contributions financières des partenaires sont autant d'éléments essentiels à la mise en œuvre et au succès des projets.

Étude sur le programme de Recherche et innovation

La mesure de soutien du programme Recherche et innovation fournit des fonds aux provinces et aux territoires pour des projets de recherche et de démonstration. Ces projets visent à trouver de meilleurs moyens d'aider les personnes à se préparer à l'emploi, à retourner en emploi ou à se maintenir en emploi, ainsi qu'à être productives au sein de la population active.

L'examen des documents révèle que les projets réalisés dans le cadre du programme Recherche et innovation englobent une panoplie d'activités qui visent notamment :

- l'élaboration ou la mise à l'essai de nouvelles approches pour améliorer les résultats en matière d'emploi pour les clients, certains projets étant également axés sur les personnes en situation de handicap, les jeunes, les Autochtones et d'autres groupes démographiques;
- le renforcement de la prestation de services;
- le renforcement de l'apprentissage et de l'enseignement postsecondaire, en mettant l'accent sur l'expansion des cours en ligne;
- le financement du partage des coûts des stages, des placements professionnels temporaires ou des formations;
- l'organisation de salons de l'emploi ou de séances d'information sur les carrières et l'emploi;
- la recherche.

Les questionnaires complétés par les provinces et les territoires s'attardent à certains facteurs qui contribuent à la réussite des essais et à la découverte d'approches novatrices. En voici quelques exemples.

- Porteurs de projets
 - Emploi de personnel expérimenté
 - Structure organisationnelle et capacité d'établissement de rapports financiers
 - Engagement solide de la part des partenaires
 - Présentation d'estimations de coûts détaillées dans les propositions de projets
- Projets
 - Plan clair assorti de résultats mesurables
 - Admission continue de demandes de projets pour répondre aux problèmes courants du marché du travail et aux problèmes en émergence

Étude sur le programme de Développement des compétences – apprentis

L'objectif de ce programme consiste à aider les apprentis à devenir des ouvriers de métiers qualifiés et à accroître leur participation au marché du travail. Les participants au programme ont habituellement

fait un choix de carrière et ont déjà des liens avec le marché du travail. Le processus d'apprentissage implique un apprentissage sur le lieu de travail et une formation technique en classe.

L'évaluation révèle que les prestataires actifs de l'assurance-emploi ont augmenté leurs revenus moyens, qui sont passés de 19 325 \$ pendant la cinquième année précédant leur participation au programme à 56 131 \$ pendant la cinquième année suivant leur première année de participation au programme. Les anciens prestataires de l'assurance-emploi ont augmenté leurs revenus moyens, qui sont passés de 21 772 \$ pendant la cinquième année précédant leur participation au programme à 58 158 \$ pendant la cinquième année suivant leur première année de participation au programme. Après avoir participé au programme, les prestataires actifs et les anciens prestataires ont réduit leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Recommandations

Depuis 2012, 15 études qualitatives et quantitatives ont abordé des enjeux et des questions liés à la conception, à la prestation et à l'efficacité des PEMS.

- Les études quantitatives ont permis d'évaluer l'efficacité et l'efficience des PEMS grâce à des analyses des impacts différentiels et à des analyses coûts-avantages.
- Les études qualitatives aident à contextualiser les résultats des études quantitatives et à identifier les défis, les leçons apprises et les pratiques exemplaires associés à la conception et à la mise en œuvre des PEMS. Chaque étude se penchait sur des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou pour la formulation de recommandations à cet égard.

En outre, l'évaluation des ententes sur le développement de la main-d'œuvre, qui a récemment été achevée, complète les études qualitatives des EDMT. Cette évaluation exhaustive a permis de dresser un portrait inédit des défis et des leçons apprises associés aux initiatives destinées à aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes les plus éloignées du marché du travail.

La plupart des résultats de cette évaluation découlent d'une analyse causale avancée, dans le cadre de laquelle on a été en mesure d'attribuer les impacts constatés à une forme de PEMS particulière. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés se dégagent de ces principales conclusions.

Recommandation 1 : On incite EDSC et les provinces et territoires à communiquer leurs leçons apprises, leurs pratiques exemplaires et leurs défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes provinciaux/territoriaux financés par l'assurance-emploi, et à en discuter. Ces discussions devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation 2 : On incite EDSC et les provinces et territoires à poursuivre leurs efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la

mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle des provinces et territoires. À cet égard, EDSC devrait :

- continuer à accorder la priorité à l'intégrité des données, notamment en validant les données téléversées et en documentant les changements au fil du temps;
- explorer les moyens d'accéder aux données sur les prestations d'aide sociale, les personnes dont les demandes de prestations d'assurance-emploi ont été rejetées, ainsi que l'immigration et la citoyenneté, dans la foulée de l'élargissement de l'admissibilité aux EDMT au-delà des anciens prestataires d'assurance-emploi et des prestataires actifs.

Réponse de la direction et plan d'action

Réponse générale de la direction

EDSC tient à remercier tous les membres du Comité directeur de l'évaluation des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) pour leur précieuse contribution à cette évaluation.

Recommandation 1

On incite EDSC et les provinces et territoires à communiquer leurs leçons apprises, leurs pratiques exemplaires et leurs défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes provinciaux/territoriaux financés par l'assurance-emploi, et à en discuter. Ces discussions devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Réponse de la direction

L'évaluation montre que la participation à la plupart des programmes qui découlent d'EDMT et qui sont semblables aux Prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS) améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, par rapport à ce qu'on constate chez les non-participants ayant les mêmes caractéristiques. Par exemple, une enquête menée après la participation au programme Aide au travail indépendant montre que les participants ont augmenté leur niveau d'emploi de 59 % à 74 %. Les prestataires d'assurance-emploi qui ont participé à des activités du programme Développement des compétences tout en percevant des prestations d'assurance-emploi ont réduit leur recours aux prestations d'assurance-emploi et ont obtenu des revenus annuels plus élevés (2 508 \$ de plus en moyenne) que ceux qui n'ont pas suivi de formation.

Afin de trouver d'autres avenues pour améliorer les résultats des participants dans le cadre des EDTM, EDSC encouragera la tenue de discussions avec les provinces et les territoires sur les leçons apprises, les meilleures pratiques et les difficultés associées à la conception et à l'exécution des programmes semblables aux PEMS par l'entremise des forums bilatéraux et multilatéraux existants.

Plan d'action de la direction		Date d'achèvement
1.1	La Direction générale des compétences et de l'emploi d'EDSC explorera les possibilités offertes par les forums bilatéraux et multilatéraux existants pour discuter avec les provinces et les territoires des leçons apprises, des pratiques exemplaires et des défis associés avec la conception et l'exécution des programmes semblables aux PEMS.	1 ^{er} avril 2024

Recommandation 2

- On incite EDSC et les provinces et territoires à poursuivre leurs efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle des provinces et territoires. À cet égard, EDSC devrait :
 - continuer à accorder la priorité à l'intégrité des données, notamment en validant les données téléversées et en documentant les changements au fil du temps;
 - explorer les moyens d'accéder aux données sur les prestations d'aide sociale, les personnes dont les demandes de prestations d'assurance-emploi ont été rejetées, ainsi que l'immigration et la citoyenneté, dans la foulée de l'élargissement de l'admissibilité aux EDMT au-delà des anciens prestataires de l'assurance-emploi et des prestataires actifs.

Réponse de la direction

EDSC explorera les possibilités de dialoguer avec les provinces et les territoires au sujet de la mesure du rendement et l'évaluation afin d'améliorer les rapports et de mieux faire état des résultats pour les Canadiens.

Plan d'action de la direction	Date d'achèvement
2.1 La Direction générale des compétences et de l'emploi d'EDSC participera avec les provinces et les territoires à l'élaboration d'une approche pour renforcer l'intégrité des données et des rapports au Canada, ce qui aidera à assurer un suivi continu des tendances.	1 ^{er} avril 2024
2.2. EDSC continuera de soutenir les efforts menés par la Direction générale des politiques stratégiques et de service, afin d'explorer des options pour le développement des données. On vise ainsi à améliorer la collecte, à affiner les données et à dégager plus de flexibilité pour les activités d'analyse des politiques, de recherche et d'évaluation à venir.	septembre 2024

1. Présentation

Emploi et Développement social Canada (EDSC) a collaboré avec 12 provinces et territoires pour entreprendre le troisième cycle (2018 à 2023) d'évaluation des Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT).

Le premier cycle d'évaluation des EDMT a été réalisé de 1998 à 2012. Il s'agissait de réaliser des évaluations formatives et sommatives distinctes dans toutes les provinces et tous les territoires, sous la direction de comités d'évaluation mixtes bilatéraux.

En s'appuyant sur les leçons apprises et les meilleures pratiques tirées du premier cycle, on a procédé au deuxième cycle d'évaluation des EDMT entre 2012 et 2017. Le deuxième cycle a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT⁵. Les travaux se sont appuyés sur des discussions bilatérales au sein de comités d'évaluation mixtes.

Dans le cadre du deuxième cycle, les études ont permis de générer des données probantes qui ont servi à l'analyse de l'efficacité, de l'efficience, de la conception et du déploiement des prestations d'emploi et mesures de soutien (PEMS). Les résultats et les conclusions provenant de 9 études (au maximum) ont été résumés dans un rapport national et 12 rapports bilatéraux destinés à être publiés.

Le troisième cycle d'évaluation des EDMT s'appuie sur le succès du deuxième cycle. L'objectif consiste à combler les lacunes dans les connaissances au sujet de l'efficacité, de l'efficience, de la conception et du déploiement des PEMS. Le cycle d'évaluation a été conçu et mis en œuvre sous la direction d'un comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT, composé de représentants d'EDSC et des 12 provinces et territoires participants⁶.

Le présent rapport présente un résumé des résultats des évaluations dans le cadre du troisième cycle. Ces résultats sont tirés de 9 études⁷.

⁵ Comme stipulé dans l'Entente Canada-Québec sur le développement du marché du travail, le Québec a la responsabilité d'entreprendre sa propre évaluation. Les données du Québec sont néanmoins incluses dans les analyses nationales.

⁶ Les représentants du Québec participent aux réunions du comité directeur fédéral-provincial-territorial pour l'évaluation des EDMT, en tant qu'observateurs.

⁷ Les rapports d'évaluation des provinces et territoires devraient être rendus publics en 2023.

2. Ententes sur le développement du marché du travail

Les EDMT sont des ententes bilatérales entre le Canada et chaque province et territoire pour la conception et la prestation des programmes et des services associés aux PEMS. Ces ententes ont été conclues en vertu de la partie II de la *Loi de 1996 sur l'assurance-emploi*.

Au cours de l'exercice 2020 à 2021, le Canada a transféré près de 2,5 milliards de dollars (dont près de 186,6 millions en fonds d'administration) aux provinces et aux territoires⁸. Chaque province ou territoire est responsable de la conception et de la prestation de programmes et de services visant à aider les personnes à se préparer à l'emploi, à obtenir un emploi et à se maintenir en emploi.

Depuis février 2010, le déploiement des PEMS est entièrement dévolu aux provinces et aux territoires. Le tableau 1 présente les dates clés associées à la dévolution des EDMT, ainsi que les dépenses récentes dans le cadre des EDMT, par province ou territoire.

Tableau 1. Dates de transfert des responsabilités relatives aux EDMT et dépenses totales entre 2018 et 2021.

Province/territoire	Date de transfert des responsabilités	2018 à 2019	2019 à 2020	2020 à 2021
Colombie-Britannique	2 février 2009	320 325 994 \$	321 242 200 \$	324 175 000 \$
Alberta	1 ^{er} novembre 1997	166 560 149 \$	174 226 603 \$	192 380 000 \$
Saskatchewan	1 ^{er} janvier 1999	48 105 020 \$	50 028 901 \$	54 371 000 \$
Manitoba	27 novembre 1997	55 820 088 \$	56 883 703 \$	61 704 000 \$
Ontario	1 ^{er} janvier 2007	700 423 363 \$	707 753 826 \$	741 361 740 \$
Québec	1 ^{er} avril 1998	688 104 016 \$	688 291 329 \$	706 505 000 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	2 novembre 2009	142 334 176 \$	145 579 812 \$	150 306 000 \$
Nouvelle-Écosse	1 ^{er} juillet 2009	96 166 239 \$	97 991 656 \$	101 182 000 \$
Nouveau-Brunswick	1 ^{er} avril 1997	107 078 366 \$	107 755 844 \$	111 497 000 \$
Île-du-Prince-Édouard	5 octobre 2009	28 965 942 \$	29 050 151 \$	29 755 000 \$
Nunavut	1 ^{er} avril 2000	3 769 642 \$	3 799 455 \$	3 954 000 \$
Territoires du Nord-Ouest	1 ^{er} octobre 1998	4 705 577 \$	4 699 339 \$	4 766 000 \$
Yukon	1 ^{er} février 2010	4 397 899 \$	4 453 652 \$	4 669 000 \$
Total	s.o.	2 366 756 471 \$	2 391 756 471 \$	2 486 625 740 \$

Source : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi (les exercices de 2018 à 2019, 2019 à 2020, et 2020 à 2021).

⁸ Emploi et Développement social Canada (2022). *Rapport de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi de 2020-2021*.

Les programmes et services découlant des EDT sont classés en 2 catégories.

- **Les prestations d'emploi**^{9,10} se répartissent en 5 sous-catégories : Développement des compétences; Subventions salariales ciblées; Aide au travail indépendant; Partenariats pour la création d'emplois et Suppléments de rémunération ciblés¹¹.
- **Les mesures de soutien** : se répartissent en 3 sous-catégories : Services d'aide à l'emploi¹²; Partenariats du marché du travail et Recherche et innovation.

Les provinces et les territoires disposent de la souplesse nécessaire pour adapter les PEMS aux particularités de leur marché du travail, pourvu que ces adaptations demeurent conformes à la partie II de la *Loi sur l'assurance-emploi*¹³.

L'objectif des PEMS consiste à aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, dont des services de formation ou d'aide à l'emploi. Le déploiement réussi des PEMS devrait permettre aux participants de bénéficier des services dont ils ont besoin pour retourner rapidement au travail, ce qui devrait permettre de réaliser des économies dans le compte de l'assurance-emploi.

Voici quelques-uns des programmes et services examinés dans le cadre de cette étude.

2.1 Prestations d'emploi

- **Développement des compétences (DC)** procure une aide financière directe à des personnes pour sélectionner, planifier et payer de la formation. La formation est adaptée aux besoins des participants. Elle leur permet d'obtenir des services de counseling et d'orientation professionnelle, et elle dure en moyenne 48,5 semaines. Elle peut comprendre l'éducation des adultes, l'alphabétisation et les compétences essentielles, la formation linguistique, la formation à court terme et la formation professionnelle menant à une certification par un établissement agréé.
- **Subventions salariales ciblées (SSC)** subventionnent le salaire de travailleurs que les employeurs n'embaucheraient pas normalement. La durée de la subvention varie de 16 à 52 semaines, le niveau maximum de la subvention allant de 50 à 100 % du salaire de l'employé.
- **Partenariats pour la création d'emplois (PCE)** appuient les projets communautaires qui font bénéficier les participants d'expériences de travail. Les participants peuvent prendre part à un projet d'une durée maximale de 52 semaines.

⁹ Depuis le 1^{er} avril 2018, l'admissibilité aux prestations d'emploi a été élargie de manière à inclure les personnes qui ont versé des cotisations minimales d'assurance-emploi supérieures au seuil de remboursement des cotisations (soit 2 000 \$ de revenus) pendant au moins 5 des 10 dernières années.

¹⁰ En juillet 2016, de nouvelles dispositions ont modifié la définition des « anciens prestataires ». Cette définition englobe désormais les personnes qui ont rempli une demande d'assurance-emploi au cours des 5 dernières années.

¹¹ Les suppléments de rémunération ciblés ne sont pas examinés dans le cadre de cette évaluation, car ils ne sont pas utilisés actuellement.

¹² Les services d'aide à l'emploi sont offerts à tous les Canadiens.

¹³ Emploi et Développement social Canada (2012). *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity* (document interne).

- **Aide au travail indépendant** offre aux participants admissibles à l'assurance-emploi un soutien financier et des conseils en matière de planification des affaires, pour les aider à lancer leur propre entreprise.

2.2 Mesures de soutien

- **Services d'aide à l'emploi (SAE)** soutiennent les personnes qui se préparent à entrer dans le marché du travail ou à le réintégrer, ou qui les aident à trouver un meilleur emploi. Ces services prennent entre autres la forme de services de recherche d'emploi, de perfectionnement professionnel et de counseling, ainsi que de l'aide à la rédaction du curriculum vitae. En raison de leur très courte durée, ces services sont considérés comme des interventions légères. Ils peuvent être fournis sur une base individuelle ou dans un cadre de groupe.
 - Une intervention typique dure moins d'une journée, mais les participants peuvent recevoir plusieurs interventions courtes sur une période de quelques semaines. Ces services sont généralement fournis en combinaison avec des interventions plus intensives.
- **Partenariats du marché du travail** visent à faciliter l'adaptation aux changements au sein de la population active et à combler les besoins en ressources humaines. Elles permettent aux employeurs, aux associations d'employés ou d'employeurs, aux organismes communautaires et aux collectivités de travailler ensemble pour élaborer des stratégies ou les mettre en œuvre.
- **Recherche et innovation** vise à trouver de meilleurs moyens d'aider les personnes à se préparer à l'emploi, à trouver ou à conserver un emploi et à être des participants productifs au sein de la population active.

2.3 Participants admissibles couverts par cette étude

Les impacts différentiels sont estimés pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi.

- Les prestataires actifs sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS alors qu'ils touchaient des prestations d'assurance-emploi.
- Les anciens prestataires sont des participants qui ont commencé une intervention de PEMS jusqu'à 3 ans après la fin de leurs prestations d'assurance-emploi¹⁴.

Le tableau 2 donne un aperçu de la part du financement affectée aux PEMS et du coût moyen par participant. Il est à noter que le coût moyen par participant est calculé sur la base des données des rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour la période de 2010 à 2012. Cette période correspond à la cohorte de participants sélectionnés pour l'analyse des impacts différentiels et l'analyse coûts-avantages dans le cadre de l'évaluation des EDMT.

Entre la période de 2010 à 2012 et l'exercice 2020 à 2021, les investissements dans le programme de DC ont diminué de 13 points de pourcentage et ceux consacrés à l'Aide au travail indépendant ont

¹⁴ Les anciens prestataires peuvent être des personnes qui sont sous-employées ou qui ne sont pas en mesure de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi, des personnes qui se retrouvent hors du marché du travail pour diverses raisons ou des bénéficiaires de l'aide sociale.

diminué de 4 points de pourcentage. Les plus fortes hausses du financement concernent les programmes Recherche et innovation (+9 points de pourcentage) et Partenariats du marché du travail (+5 points de pourcentage).

Tableau 2. Part de financement des EDMT et coût moyen par équivalent d'un plan d'action et participant au Canada^{15,16}

Prestations d'emploi et mesures de soutien	Part de financement (2010 à 2012)	Part de financement (2020 à 2021)	Coût moyen – prestataires actifs (2010 à 2012)	Coût moyen – anciens prestataires (2010 à 2012)
Développement des compétences	52 %	39 %	10 193 \$	10 052 \$
Services d'aide à l'emploi	30 %	31 %	826 \$	826 \$
Partenariats du marché du travail	7 %	12 %	s.o.	s.o.
Aide au travail indépendant	6 %	2 %	15 551 \$	15 833 \$
Subventions salariales ciblées	3 %	5 %	7 538 \$	7 384 \$
Partenariats pour la création d'emplois	2 %	2 %	11 750 \$	10 940 \$
Recherche et innovation	<1 %	10 %	s.o.	s.o.

Sources : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi pour les exercices de 2010 à 2011, 2011 à 2012 et 2020 à 2021.

¹⁵ Le coût moyen pour le DC inclut ce qu'il en coûte pour offrir le volet régulier et le volet propre aux apprentis. Il est impossible d'estimer isolément le coût de l'exécution du volet régulier, car on ne dispose pas d'information sur la répartition des dépenses entre le volet régulier et le volet propre aux apprentis.

¹⁶ Il n'y a généralement pas d'interventions visant des participants précis dans les programmes Partenariats du marché du travail et Recherche et innovation.

3. Méthodologie

Cette section présente les aspects clés des analyses quantitatives réalisées dans le cadre des études sur les EDMT.

Toutes les analyses quantitatives sont basées sur les données administratives associées aux activités découlant de la partie I (données sur les demandes de prestations d'assurance-emploi) et de la partie II (données sur la participation aux PEMS) de la *Loi sur l'assurance-emploi*. Les données de la partie I et II de l'assurance-emploi sont ensuite mises en correspondance avec les fichiers de données fiscales (T1 et T4) de l'Agence du revenu du Canada. Les analyses des impacts différentiels et des rapports coûts-avantages sont basées sur une partie, voire la totalité des participants qui ont entamé leur participation aux PEMS entre 2010 et 2012.

On a choisi la période de 2010 à 2012 pour l'estimation des impacts des PEMS dans les années qui suivent la participation. On a estimé les impacts sur une période d'au moins 4 ans après l'achèvement du programme, jusqu'à l'année civile 2017 (données les plus récentes au moment de cette évaluation).

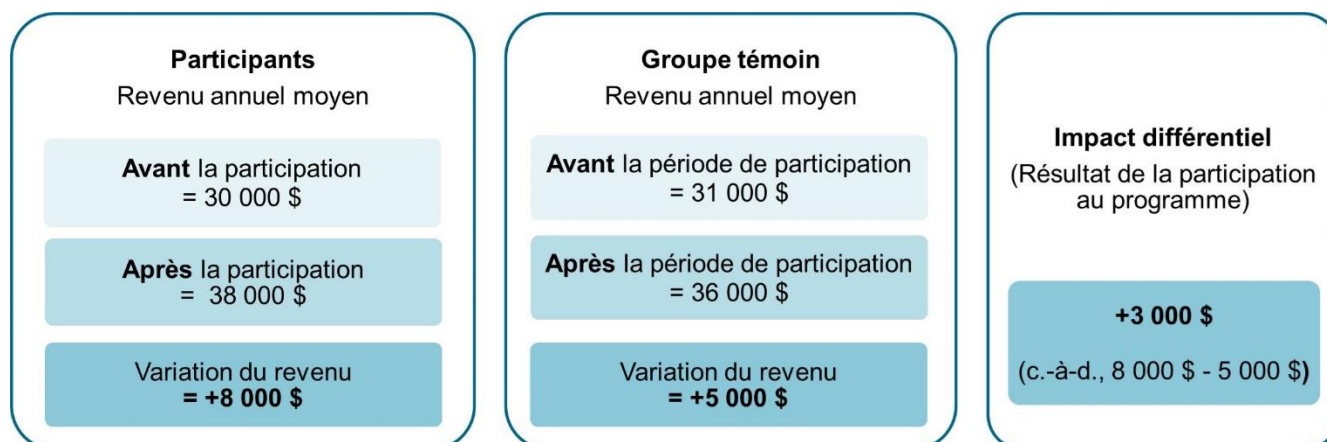
3.1 Analyse des impacts différentiels¹⁷

On évalue l'efficacité du programme en estimant les impacts différentiels de la participation aux PEMS sur l'expérience des participants sur le marché du travail. On se penche ainsi sur les revenus d'emploi et de travail indépendant, l'incidence de l'emploi, l'utilisation de l'assurance-emploi, l'utilisation de l'aide sociale (AS) et la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement après la participation.

Le rôle de l'analyse des impacts différentiels consiste à isoler les effets de la participation de ceux des autres facteurs. Pour ce faire, l'analyse des impacts différentiels compare l'expérience sur le marché du travail des participants avant et après leur participation à celle de personnes semblables qui n'ont pas participé au programme. La figure 1 présente un exemple de calcul des impacts différentiels.

¹⁷ Pour plus de détails sur la méthodologie utilisée pour les impacts différentiels, veuillez consulter le document d'EDSC intitulé *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report* (Direction de l'évaluation 2019, document interne).

Figure 1. Exemple de calcul de l'impact différentiel



La principale méthode d'estimation utilisée est la technique d'appariement par noyau des scores de propension, qu'on combine avec l'estimateur des écarts dans les différences. De plus, 3 techniques d'estimation différentes à la fine pointe (pondération de probabilité inverse, appariement sur le plus proche voisin et appariement transversal) ont été appliquées de façon distincte à chaque type de PEMS et de prestataires d'assurance-emploi afin de valider les estimations des impacts.

Comme pour les études d'évaluation des EDMT précédentes, l'unité d'analyse utilisée est l'« équivalent du plan d'action ». Les équivalents du plan d'action regroupent toutes les PEMS dont une personne a bénéficié sur une période de moins de 6 mois entre la fin d'une PEMS et le début de la suivante. Les équivalents du plan d'action sont classés en fonction de la plus longue forme de PEMS qu'ils contiennent, à l'exception des équivalents du plan d'action associés uniquement aux SAE, qui n'englobent que les interventions des SAE.

L'analyse englobe les équivalents du plan d'action qui consistent uniquement en des interventions dans le cadre d'EDMT. Les équivalents du plan d'action qui comprennent une combinaison de programmes découlant d'EDMT et d'autres programmes du marché du travail financés par EDSC ont été exclus de l'échantillon des participants.

L'appariement des participants et des membres du groupe témoin a reposé sur des variables sociodémographiques et des variables associées au marché du travail (jusqu'à 75 variables) observées au cours des 5 années précédant la participation. Deux groupes témoins ont été utilisés pour mesurer les impacts sur les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi :

- Pour **les prestataires actifs** : les impacts différentiels ont été mesurés par rapport à un groupe témoin de prestataires actifs qui étaient admissibles, mais qui n'avaient pas participé aux PEMS pendant la période de référence.

- Pour **les anciens prestataires** : le groupe témoin était constitué de personnes qui avaient exclusivement participé aux SAE pendant la période de référence¹⁸. En d'autres termes, l'expérience des anciens prestataires ayant bénéficié d'interventions dans le cadre des programmes de DC, de SSC ou de PCE est comparée à l'expérience d'anciens prestataires ayant bénéficié exclusivement des SAE. Il s'agit là d'une approche conservatrice, étant donné que la participation aux activités des SAE peut avoir des effets limités en ce qui a trait aux résultats sur le marché du travail.

En raison de cette différence dans l'approche de mesure, les impacts différentiels estimés pour les participants qui étaient des prestataires actifs ne devraient pas être directement comparés à ceux des participants qui étaient d'anciens prestataires.

Les impacts sont estimés sur une période de 4 ans pour les programmes de DC, de PCE et de SSC; on ajoute une cinquième année à cette période dans le cas des participants aux SAE¹⁹.

3.2 Facteurs considérés dans l'analyse coûts-avantages^{20,21}

En se basant sur les résultats des estimations des impacts différentiels, on évalue l'efficacité du programme en procédant à une analyse coûts-avantages. Aux fins de cette analyse, on compare le coût de la participation des participants et le coût de la prestation du programme par le gouvernement aux avantages associés au programme. Dans l'ensemble, cette analyse fournit des indications sur la mesure dans laquelle le programme est efficace pour la société (c'est-à-dire pour les participants et le gouvernement).

Sources de données et d'informations

L'analyse tient compte de tous les coûts et avantages quantifiables directement liés au déploiement des PEMS et à la participation aux PEMS, dans la mesure où les informations disponibles permettent de mesurer ces coûts et avantages. L'analyse est exhaustive dans la mesure où elle tient compte de la grande majorité des coûts et avantages directs possibles.

Toutefois, elle ne tient pas compte de tous les coûts et avantages. Ainsi, certains facteurs peuvent conduire à une sous-estimation des avantages (par exemple, des retombées positives sur d'autres membres de la famille), alors que d'autres facteurs peuvent conduire à une surestimation des avantages (par exemple, les effets sur le prix des compétences ou sur leur déplacement).

La présente étude se fonde sur des données liées tirées de la base de données de l'assurance-emploi, parties I et II et des dossiers d'impôt de l'Agence du revenu du Canada. Les renseignements sur le

¹⁸ On se base ainsi sur les méthodologies d'évaluation précédentes, ainsi que sur les conseils d'experts. On tient aussi compte du fait qu'il est difficile de procéder à une comparaison appropriée pour les anciens prestataires en s'appuyant uniquement sur les données administratives.

¹⁹ De plus amples détails sont présentés dans le rapport technique intitulé *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSMs) Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts from 2010 to 2017* (2021). Le rapport est disponible sur demande.

²⁰ De plus amples détails sur la méthodologie utilisée pour l'analyse coûts-avantages sont présentés dans le rapport technique intitulé *Cycle II of the Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures* (2015). Le rapport est disponible sur demande.

²¹ De plus amples détails sur la méthodologie utilisée pour le calcul des économies en soins de santé sont présentés dans le rapport technique intitulé *Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation* (2022). Le rapport est disponible sur demande.

revenu d'emploi, l'utilisation de l'assurance-emploi et l'utilisation de l'AS sont tirés de l'étude des impacts différentiels²². Les coûts du programme sont calculés à partir des informations disponibles dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi.

Par rapport au cycle d'évaluation précédent, on a élargi la méthodologie de manière à tenir compte de l'un des avantages indirects pour la santé, associés à l'accroissement de la participation au marché du travail. Plus précisément, la méthodologie comporte désormais une estimation de la variation du coût des soins de santé publics attribuable à la baisse de l'utilisation des soins de santé que favorise la participation aux programmes.

Les données sur les coûts moyens des soins de santé publics par quintiles de revenus sont tirées du rapport *Effets redistributifs du financement public des soins de santé au Canada : Analyse sur une durée de vie* (2013) de l'Institut canadien d'information sur la santé.

Les coûts du programme sont mesurés à partir des informations sur les dépenses dans le cadre des EDMT et sur les nouvelles interventions décrites dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi. Les autres coûts et avantages sont calculés à partir de données administratives intégrées provenant de la base de données de l'assurance-emploi, parties I et II et de l'Agence du revenu du Canada.

Les impacts différentiels sont mesurés au cours de la deuxième année de participation, puis jusqu'à 5 années après l'achèvement du programme. On les pondère ensuite à la baisse de 3 % pour les ramener à une base commune avec les coûts et avantages du programme pour la première année de participation au programme. Ce taux de 3 % représente les intérêts que le gouvernement aurait pu obtenir s'il avait investi les fonds utilisés pour le programme. L'estimation des impacts différentiels est calculée en dollars constants de 2010, de manière à tenir compte de l'inflation.

La liste des coûts et des avantages pris en compte dans les calculs

- **Coût du programme** : coût engagé par le gouvernement pour l'exécution du programme (coûts administratifs et coûts directs du programme), calculé à partir des données déclarées dans les rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi.
- **Coût marginal social des fonds publics** : perte subie par la société lorsqu'on perçoit des recettes supplémentaires, comme des impôts, pour financer des dépenses publiques. La valeur est estimée à 20 % du coût du programme, des taxes de vente, des impôts sur le revenu, des impacts sur l'assurance-emploi et des impacts sur les prestations d'AS versées ou récupérées par le gouvernement.
- **Revenus non touchés** : impacts différentiels estimés sur les revenus des participants pendant leur participation. Pendant leur participation au Programme du marché du travail, certaines personnes ont des revenus inférieurs à ceux qu'elles auraient obtenus si elles n'y avaient pas participé.

²² De plus amples détails sont présentés dans le rapport technique intitulé *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSMs) Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts from 2010 to 2017* (2021). Le rapport est disponible sur demande.

- **Revenus d'emploi** : impacts différentiels sur les revenus des participants pendant et après leur participation. Les revenus touchés pendant la participation au programme correspondent aux revenus non touchés, pour les participants.
- **Avantages sociaux** : incluent l'assurance-maladie et l'assurance-vie payées par l'employeur, ainsi que les cotisations au régime de retraite. On les estime à hauteur de 15 % des impacts différentiels sur les revenus.
- **Impôts fédéral et provincial sur le revenu** : impacts différentiels sur les impôts fédéraux, provinciaux et territoriaux payés par les participants.
- **Taxes de vente** : taxes de vente payées par les participants, estimées en tant qu'impacts différentiels sur les revenus, multipliés par la propension à consommer (97 %), la proportion des dépenses des ménages en biens et services taxables (52 %) et le taux moyen total des taxes de vente fédérales et provinciales (11 %).
- **Prestations d'AS et d'assurance-emploi reçues** : impacts différentiels sur l'utilisation des prestations d'AS et d'assurance-emploi par les participants à la suite de leur participation.
- **Cotisations au Régime de pensions du Canada, au Régime de rentes du Québec et d'assurance-emploi** : les renseignements sur ces cotisations sont tirés des données de l'Agence du revenu du Canada. On estime ensuite les impacts différentiels sur les cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec, ainsi que sur les cotisations d'assurance-emploi.
- **Coûts des soins de santé publics** : impact estimé de la participation aux PEMS sur les coûts des soins de santé publique, présenté comme une variation moyenne par participant au cours de la période postérieure au programme examinée.

3.3 Forces et limites des études

L'un des principaux atouts de ces études tient au fait que toutes les analyses quantitatives sont basées sur des données administratives plutôt que sur des réponses à des enquêtes. Contrairement aux données d'enquêtes, les données administratives ne peuvent être entachées par des erreurs de mémoire ou des réponses biaisées.

On estime que les modèles basés sur le score de propension pour appairer les participants et les non-participants aux fins d'analyses des impacts différentiels sont robustes. Cela s'explique en partie par le fait qu'on examine 5 années de données antérieures à la participation. De plus, ces modèles sont basés sur un grand nombre de variables différentes, comme les caractéristiques sociodémographiques, l'emplacement géographique, le niveau de compétence associé à la dernière profession et les indicateurs de la participation au marché du travail.

Toutefois, il serait possible d'affiner le processus d'appariement pour des sous-groupes particuliers, si les informations ci-dessous devenaient disponibles.

- **Personnes en situation de handicap** : le type et la gravité du handicap, et la capacité ou la volonté de travailler à plein temps.

- Immigrants récents : le pays d'origine, la maîtrise de l'anglais ou du français et la pertinence des titres de compétences et de l'expérience de travail.
- Minorités visibles : le lieu de naissance; les personnes nées à l'extérieur du Canada sont confrontées à des difficultés différentes de celles que vivent les personnes nées au Canada.

En affinant le processus d'appariement pour les sous-groupes de population, on pourrait élargir la portée de l'Analyse comparative entre les sexes Plus.

Une analyse de sensibilité et l'utilisation de méthodes d'estimation alternatives ont permis de relever le degré de confiance à l'égard des estimations des impacts différentiels. Cependant, une des limites des techniques basées sur l'appariement par score de propension tient au fait que personne ne peut être totalement sûr que les impacts ne sont pas influencés par des facteurs qui ne se reflètent pas dans les données.

L'analyse coûts-avantages tient compte de tous les coûts et avantages quantifiables directement attribuables aux PEMS qu'il était possible d'estimer à partir des données administratives disponibles. Elle est aussi renforcée par l'incorporation de l'un des avantages indirects : la variation des dépenses de santé publique associée à la participation au programme. Toutefois, l'analyse ne tient pas compte de certains facteurs non quantifiables qui peuvent mener à une sous-estimation des avantages (par exemple, les retombées positives pour les autres membres de la famille) ou à une surestimation des avantages (par exemple, les effets sur le prix des compétences ou leur déplacement).

Dans certaines études qui utilisent des méthodes de collecte de données qualitatives, le nombre d'informateurs clés interrogés est relativement faible dans certaines provinces et certains territoires. Par ailleurs, les réponses fournies par les informateurs clés sont le reflet de leur propre expérience et de leur région; il est donc possible qu'elles ne soient pas représentatives de l'ensemble de la province ou du territoire.

3.4 Aperçu des études présentées dans ce rapport

Les conclusions présentées dans le présent rapport sont tirées de 9 études distinctes menées à l'échelle nationale. Ces études examinent des questions liées à l'efficacité, à l'efficience, à la conception et à la mise en œuvre des programmes, et elles reposent sur des combinaisons de méthodes qualitatives et quantitatives. L'annexe B présente un aperçu de ces études, que nous énumérons ci-dessous²³.

- Examen des résultats à moyen terme de 2010 à 2017
- Estimation des impacts différentiels à moyen terme de 2010 à 2017
- Analyse coûts-avantages des prestations d'emploi et mesures de soutien
- Analyse coûts-avantages : intégrer les économies de coûts des soins de santé publics dans le contexte de l'évaluation des programmes sur le marché du travail
- Étude portant sur l'hétérogénéité des effets du traitement

²³Les études ne sont disponibles qu'en anglais.

- Conception et exécution du programme de Partenariats de création d'emploi
- Conception et exécution du programme d'aide au travail indépendant
- Conception et exécution du programme de Partenariats du marché du travail
- Conception et exécution de la mesure de soutien Recherche et innovation

4. Constatations de l'évaluation

4.1 Profil des participants

Dans l'ensemble du Canada, près de 609 000 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi ont participé à des programmes et services découlant d'EDMT entre 2010 et 2012.

Le profil des participants est présenté au tableau 3 selon le sexe, l'âge, le groupe sociodémographique et l'état civil. Les renseignements concernant leur niveau de scolarité, leur groupe professionnel et leur secteur d'activité sont fondés sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 3. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux PEMS au Canada entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	367 964	240 857
Sexe	Femme = 49 % Homme = 51 %	Femme = 50 % Homme = 50 %
Âge	30 ans et moins = 27 % 31 à 54 ans = 59 % 55 ans et plus = 14 %	30 ans et moins = 31 % 31 à 54 ans = 58 % 55 ans et plus = 12 %
Groupe sociodémographique	Autochtone = 4 % Personne en situation de handicap = 5 % Minorité visible = 5 % Immigrant récent = 4 %	Autochtone = 8 % Personne en situation de handicap = 8 % Minorité visible = 6 % Immigrant récent = 4 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 43 % Veuf/divorcé/séparé = 13 % Célibataire = 41 %	Marié ou conjoint de fait = 34 % Veuf/divorcé/séparé = 14 % Célibataire = 46 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 39 % Formation en cours d'emploi = 23 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 28 % Diplôme universitaire = 5 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 39 % Formation en cours d'emploi = 27 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 4 %

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 % Personnel de bureau = 14 % Autres travailleurs manuels = 13 %	Autres travailleurs manuels = 14 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 % Personnel de bureau = 12 %
Trois principaux secteurs d'activité	Fabrication = 15 % Commerce de détail = 11 % Construction = 10 %	Fabrication = 14 % Commerce de détail = 12 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 11 %

*Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Comme le montre le tableau 4, dans l'année précédant leur participation au programme, les anciens prestataires ont des niveaux d'emploi et de revenus inférieurs à ceux des prestataires actifs. Aussi, les anciens prestataires sont plus dépendants des prestations d'AS.

Tableau 4. Niveaux d'emploi et de revenus, et utilisation des prestations d'AS au cours de l'année précédant la participation aux PEMS

Caractéristiques de la situation d'emploi avant la participation aux PEMS	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Revenus d'emploi moyens	24 910 \$	12 547 \$
Pourcentage de prestataires en emploi	99 %	82 %
Pourcentage de prestataires recevant des prestations d'aide sociale	6 %	19 %

4.2 Impacts différentiels pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi

Les impacts différentiels présentés ci-dessous sont généralement cohérents avec ceux trouvés dans le cadre du deuxième cycle d'évaluation des EDMT.

Incidence d'emploi

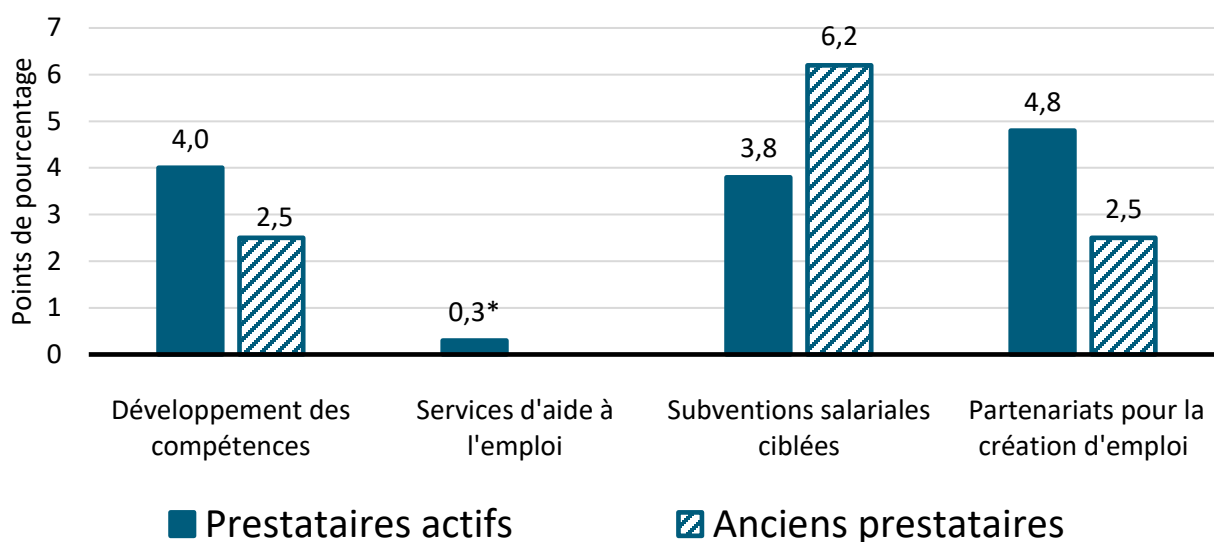
Le graphique 1 présente les impacts différentiels sur l'incidence de l'emploi²⁴ chez les anciens prestataires et les prestataires actifs selon le type de programme. Les estimations peuvent être interprétées comme étant un changement de la probabilité d'occuper un emploi à la suite de la participation.

²⁴Une personne est considérée comme étant « en emploi » si elle a gagné plus d'un dollar grâce à un emploi ou un travail indépendant au cours d'une année civile.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé au DC, aux SSC et à un PCE ont augmenté leur incidence de l'emploi par rapport à des non-participants semblables. Les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui ont participé au DC, aux SSC et à un PCE ont augmenté leur incidence de l'emploi par rapport aux participants semblables qui n'ont reçu que des SAE.

Les prestataires actifs qui ont exclusivement participé aux SAE obtiennent un léger impact positif, mais non statistiquement significatif, en ce qui concerne l'incidence de l'emploi. Les SAE sont des activités relativement limitées. Il peut s'agir par exemple de counseling, d'aide à la recherche d'emploi ou de gestion de cas. On vise à accélérer le retour au travail des participants. On ne s'attend pas à ce que les SAE qui ne sont pas fournis de pair avec des interventions de plus longue haleine rehaussent les compétences des participants ou influencent leur niveau d'emploi dans une large mesure.

Graphique 1. Variation de la probabilité d'occuper un emploi chez les participants par rapport aux non-participants (moyenne annuelle)



* L'effet n'est pas statistiquement significatif, mais l'information au sujet de la tendance (négative ou positive) de l'effet n'en demeure pas moins valide.

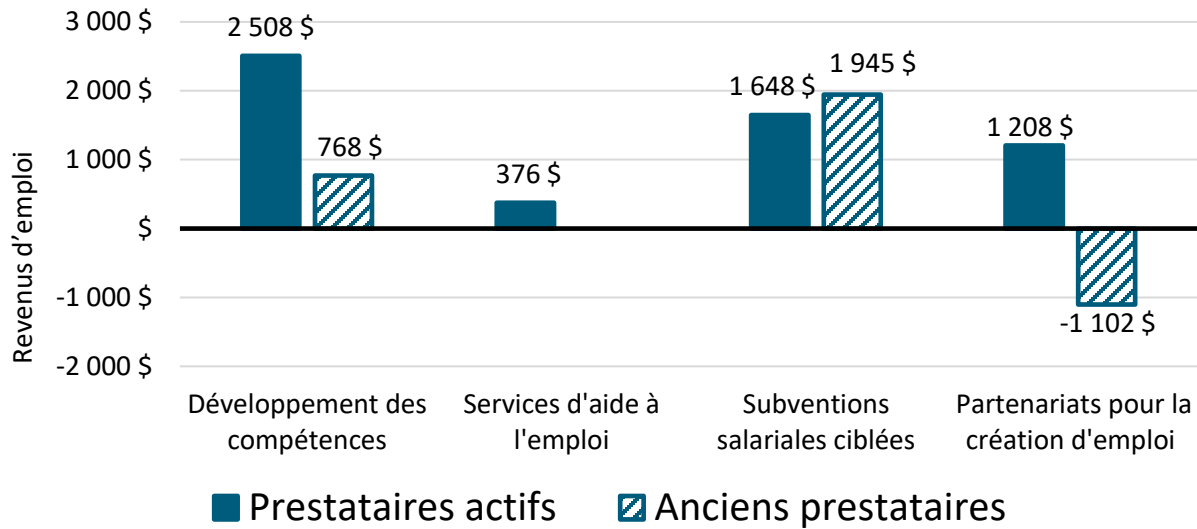
Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des SAE).

Revenus d'emploi

Le graphique 2 montre l'augmentation annuelle moyenne des revenus d'emploi pour les prestataires actifs et les anciens prestataires de l'assurance-emploi au cours des 4 années qui suivent leur participation. Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent à des programmes de DC, de SSC, de PCE et qui reçoivent des SAE augmentent leurs revenus d'emploi par rapport aux non-participants semblables.

Les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent à des programmes de DC et de SSC augmentent leurs revenus d'emploi par rapport aux participants semblables qui ont reçu uniquement des SAE. Les anciens prestataires qui participent à un PCE ont des revenus d'emploi inférieurs à ceux des participants semblables qui ont reçu uniquement des SAE.

Graphique 2 . Revenus d'emploi des participants comparés à ceux des non-participants (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des SAE).

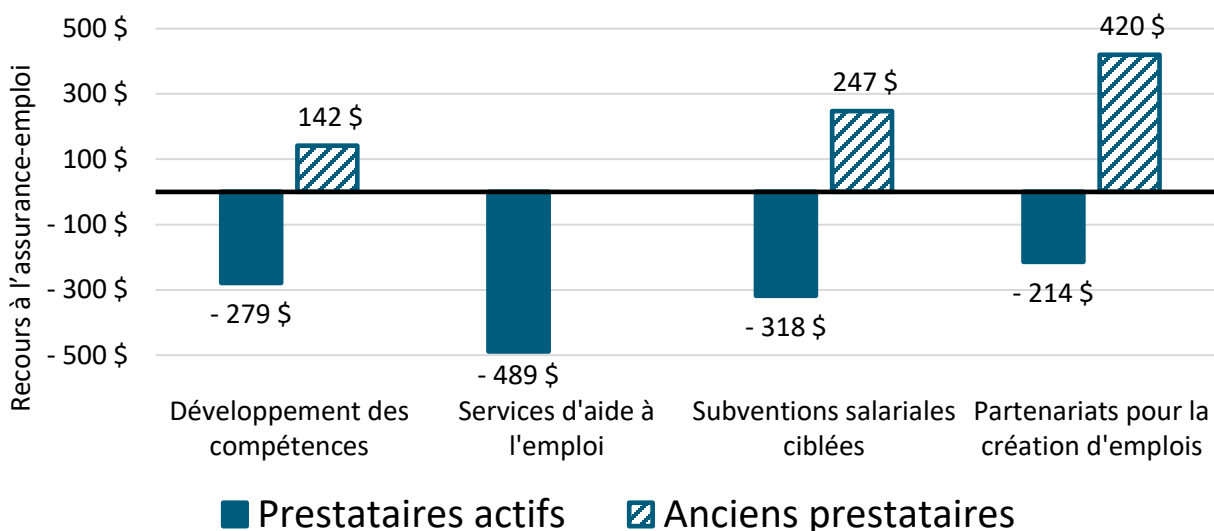
Recours aux prestations d'assurance-emploi

Comme le montre le graphique 3, les prestataires actifs recourent moins aux prestations d'assurance-emploi dans la période postérieure au programme par rapport aux non-participants semblables. Dans la période postérieure au programme, les anciens prestataires qui participent au DC, aux SSC et à un PCE recourent davantage aux prestations d'assurance-emploi que les participants semblables qui ont reçu uniquement des SAE.

Dans le cas du DC et des SSC, le recours accru aux prestations d'assurance-emploi par les anciens prestataires est cohérent avec ce qui a été constaté dans le cadre des évaluations précédentes. Cela ne constitue pas nécessairement un impact négatif. Après leur participation, les anciens prestataires sont susceptibles de redevenir admissibles aux prestations d'assurance-emploi en raison de leur participation accrue au marché du travail, dont témoignent les augmentations au chapitre des revenus et de l'incidence de l'emploi.

Le recours accru aux prestations d'assurance-emploi par les anciens prestataires qui participent à un PCE est un impact négatif, étant donné la diminution des revenus d'emploi. Par conséquent, pour les anciens prestataires de l'assurance-emploi, cette intervention ne s'avère pas efficace, du point de vue des coûts-avantages. Cependant, l'étude complémentaire portant sur les PCE confirme que le programme recèle une valeur ajoutée pour les participants, les employeurs et les communautés, même s'il n'est pas possible d'en rendre compte.

Graphique 3. Variation dans le recours aux prestations d'assurance-emploi (moyenne annuelle)



Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des SAE).

Recours aux prestations d'aide sociale

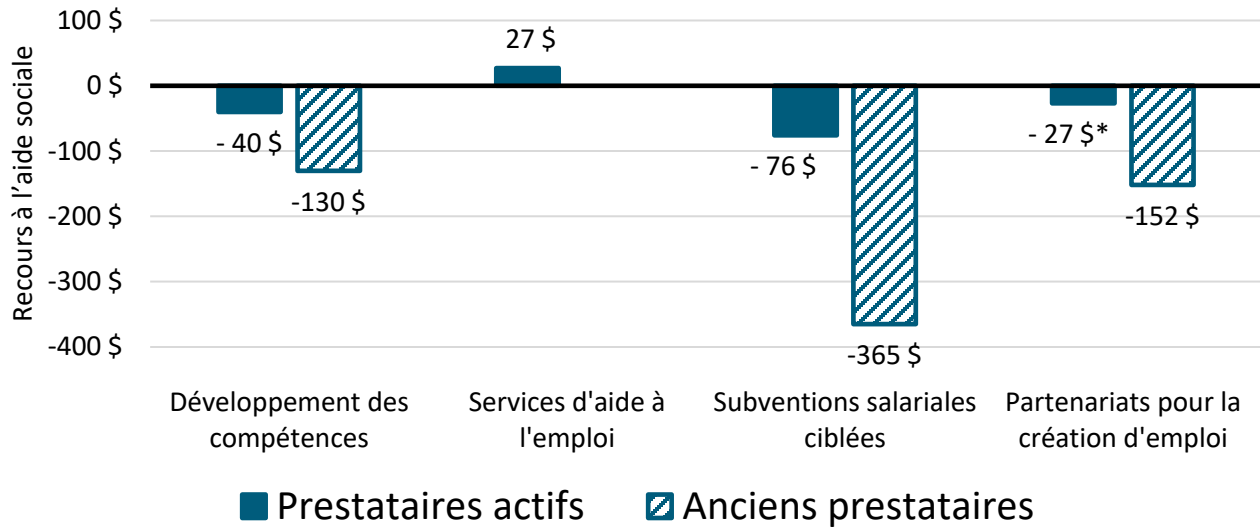
Comme le montre le graphique 4, la plupart des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi participants recourent moins aux prestations d'AS dans la période postérieure au programme.

Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent au DC et aux SSC recourent moins aux prestations d'AS dans la période postérieure au programme que les non-participants semblables. Les prestataires actifs de l'assurance-emploi qui obtiennent des SAE recourent un peu plus aux prestations d'AS que les non-participants semblables²⁵.

Les anciens prestataires d'assurance-emploi qui participent au DC, aux SSC et aux PCE recourent moins aux prestations d'AS que les participants semblables qui ont reçu uniquement des SAE.

²⁵ L'estimation pour les prestataires actifs ayant participé à un PCE n'était pas significative sur le plan statistique.

Graphique 4 . Variation dans le recours aux prestations d'AS (moyenne annuelle)



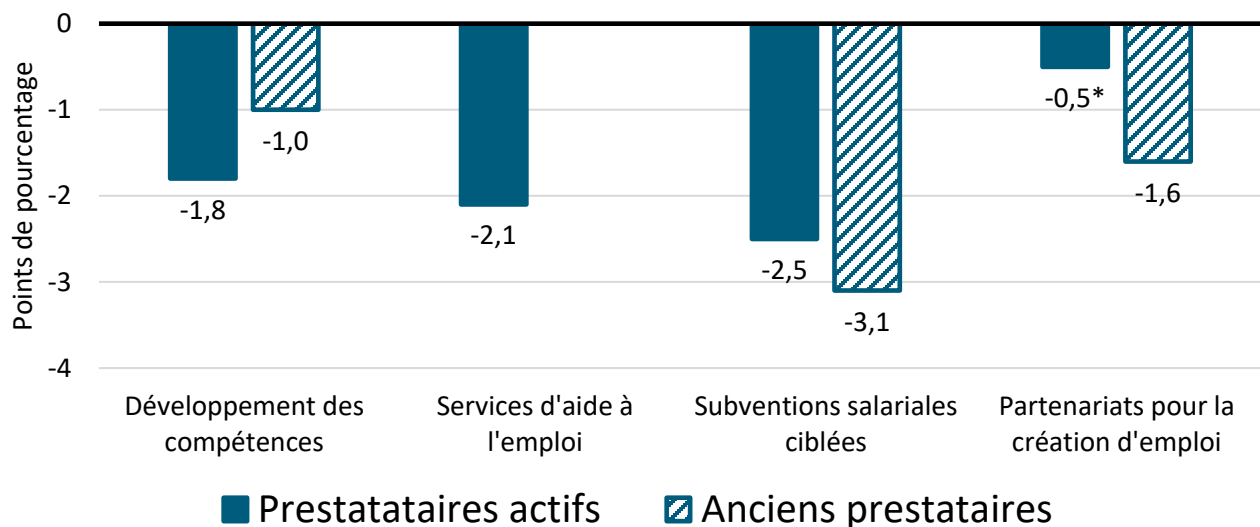
* L'effet n'est pas statistiquement significatif, mais l'information au sujet de la tendance (négative ou positive) de l'effet n'en demeure pas moins valide.

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des SAE).

Dépendance à l'égard du soutien du revenu du gouvernement

Comme le montre le graphique 5, dans l'ensemble, les prestataires actifs et les anciens prestataires réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Graphique 5 . Changement dans la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (moyenne annuelle)



* L'effet n'est pas statistiquement significatif, mais l'information au sujet de la tendance (négative ou positive) de l'effet n'en demeure pas moins valide.

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des SAE).

4.3 Impacts différentiels selon le sous-groupe de participants

Femmes participantes

Près de 300 350 anciennes prestataires et prestataires actives de l'assurance-emploi ont participé à des programmes et services découlant d'EDMT entre 2010 et 2012. Ainsi, les femmes représentaient près de 49 % des participants.

Le profil des participantes est présenté dans le tableau 5, selon l'âge, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'elles ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 5. Profil des anciennes prestataires et des prestataires actives de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS au Canada entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actives	Anciennes prestataires
Nombre de participantes	179 882	120 469
Âge	30 ans et moins = 24 % 31 à 54 ans = 62 % 55 ans et plus = 14 %	30 ans et moins = 30 % 31 à 54 ans = 59 % 55 ans et plus = 11 %
Groupe sociodémographique	Autochtone = 4 % Personne en situation de handicap = 5 % Minorité visible = 4 % Immigrante récente = 4 %	Autochtone = 8 % Personne en situation de handicap = 7 % Minorité visible = 6 % Immigrante récente = 4 %
État matrimonial	Mariée ou conjointe de fait = 43 % Veuve/divorcée/séparée = 17 % Célibataire = 37 %	Mariée ou conjointe de fait = 38 % Veuve/divorcée/séparée = 18 % Célibataire = 41 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 44 % Formation en cours d'emploi = 18 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprentie = 25 % Diplôme universitaire = 6 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 44 % Formation en cours d'emploi = 22 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprentie = 22 % Diplôme universitaire = 5 %
Trois principaux groupes professionnels	Personnel de bureau = 20 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 17 % Autres professionnels de la vente et des services = 11 %	Personnel intermédiaire de la vente et des services = 20 % Personnel de bureau = 18 % Autres professionnels de la vente et des services = 15 %

Catégories	Prestataires actives	Anciennes prestataires
Trois principaux secteurs d'activité	Commerce de détail = 13 % Fabrication = 11 % Soins de santé et prestations d'AS = 10 %	Commerce de détail = 15 % Services d'hébergement et de restauration = 12 % Soins de santé et prestations d'AS = 10 %

*Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations : Les participantes améliorent leur participation au marché du travail grâce à l'augmentation de leur incidence d'emploi et de leurs revenus. À l'exception de celles qui participent à des PCE, les participantes réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement. Alors que les anciennes prestataires recourent davantage aux prestations d'assurance-emploi, quel que soit le programme auquel elles participent, seules les participantes aux PCE voient leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement croître.

Le tableau 6 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats montrent que par rapport aux groupes témoins :

- Les prestataires actives qui participent au DC ont des revenus annuels plus élevés (+1 964 \$) et augmentent leur incidence d'emploi (+4,7 points de pourcentage). Elles dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2,4 points de pourcentage), puisqu'elles recourent moins aux prestations d'assurance-emploi (-318 \$ par année) et aux prestations d'AS (-75 \$ par année).
- Les anciennes prestataires participant aux programmes de SSC augmentent leurs revenus annuels (+1 478 \$) et leur incidence d'emploi (+5,6 points de pourcentage). Elles réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2,3 points de pourcentage), principalement en diminuant leur recours aux prestations d'AS (-344 \$).

Tableau 6. Impacts différentiels pour les participantes (moyenne annuelle)²⁶

Indicateur	DC prestataires actives	DC anciennes prestataires	SSC prestataires actives	SSC anciennes prestataires	PCE prestataires actives	PCE anciennes prestataires	SAE prestataires actives
Incidence de l'emploi (points de pourcentage)	4,7***	2,4***	5,4***	5,6***	6,6***	5,3***	1,4***
Revenus d'emploi (\$)	1 964***	679***	1 485***	1 478***	1 724***	614	605**

²⁶ En raison du très grand nombre de femmes prestataires actives recevant des SAE, on a retenu un échantillon aléatoire de 15 % de ce groupe aux fins de l'analyse des impacts différentiels.

Prestations d'assurance-emploi (\$)	-318***	113***	-37	350***	-26	635***	-380***
Prestations d'aide sociale (\$)	-75***	-130***	-31	-344***	-21	-236***	13
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-2,4***	-1,0***	-1,1***	-2,3***	1,7**	1,3	-1,6***
n=	39 034	22 546	4 511	6 319	1 460	1 259	20 224

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des SAE).

Hommes participants

Près de 308 840 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé à des programmes et services découlant d'EDMT entre 2010 et 2012 sont des hommes. Les hommes représentent ainsi près de 51 % des participants.

Le profil des participants masculins est présenté dans le tableau 7, selon l'âge, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 7. Profil des anciens prestataires et des prestataires actifs de l'assurance-emploi masculins ayant participé à des PEMS au Canada entre 2010 et 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	188 280	120 563
Âge	30 ans et moins = 29 % 31 à 54 ans = 57 % 55 ans et plus = 14 %	30 ans et moins = 31 % 31 à 54 ans = 56 % 55 ans et plus = 12 %
Groupe sociodémographique	Autochtone = 5 % Personne en situation de handicap = 5 % Minorité visible = 4 % Immigrant récent = 4 %	Autochtone = 9 % Personne en situation de handicap = 9 % Minorité visible = 5 % Immigrant récent = 3 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 42 % Veuf/divorcé/séparé = 9 % Célibataire = 44 %	Marié ou conjoint de fait = 31 % Veuf/divorcé/séparé = 10 % Célibataire = 52 %

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 33 % Formation en cours d'emploi = 27 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 31 % Diplôme universitaire = 4 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 33 % Formation en cours d'emploi = 31 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 29 % Diplôme universitaire = 4 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 21 % Autres travailleurs manuels = 19 % travailleurs qualifiés et artisans = 15 %	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 21 % Autres travailleurs manuels = 21 % travailleurs qualifiés et artisans = 15 %
Trois principaux secteurs d'activité	Fabrication = 18 % Construction = 16 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 10 %	Fabrication = 19 % Construction = 16 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 11 %

*Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations : Les hommes qui participent aux programmes de DC et de SSC améliorent leur participation au marché du travail, grâce à l'accroissement de leur incidence d'emploi et de leurs revenus d'emploi. Ils diminuent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (c'est-à-dire leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et des prestations d'AS). Les résultats pour les participants aux PCE et aux SAE sont mitigés et ils ne sont pas statistiquement significatifs.

Le tableau 8 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats montrent que par rapport aux groupes témoins :

- Les anciens prestataires masculins participant au DC augmentent leurs revenus annuels (+865 \$) et leur incidence d'emploi (+2,5 points de pourcentage). Ils réduisent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-0,9 point de pourcentage), principalement en diminuant leur recours aux prestations d'AS (-128 \$).
- Les prestataires actifs masculins qui reçoivent des SSC voient une augmentation de leurs revenus annuels (+1 657 \$ par année) et de leur incidence d'emploi (+3,9 points de pourcentage). Ils réduisent également leur taux de recours aux mesures de soutien du revenu (-2,4 points de pourcentage), en diminuant leur recours aux prestations d'assurance-emploi (-379 \$ par année).

Tableau 8. Impacts différentiels pour les participants masculins (moyenne annuelle)²⁷

Indicateur	DC prestataires actifs	DC anciens prestataires	SSC prestataires actifs	SSC anciens prestataires	PCE prestataires actifs	PCE anciens prestataires	SAE prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	3,5***	2,5***	3,9***	6,7***	3,4***	0,6	0,1
Revenus d'emploi (\$)	3 291***	865***	1 657***	2 294***	832	-4 068***	544
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-224***	194***	-379***	133***	-55	284*	-448***
Prestations d'aide sociale (\$)	-48***	-128***	-51**	-395***	-3	-52	86***
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-2,1***	-0,9***	-2,4***	-3,7***	0,6	2,1**	-1,4***
n=	44 052	20 273	4 999	7 495	1 095	1 261	20 697

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des SAE).

Jeunes participants

Entre 2010 et 2012, près de 172 730 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux programmes étaient âgés de 30 ans ou moins au début de leur participation. Ce groupe représente environ 28 % des participants.

Le profil des jeunes participants est présenté dans le tableau 9, selon le sexe, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

Tableau 9. Profil des jeunes anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé à des PEMS au Canada de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	98 805	73 922
Sexe	Femme = 44 % Homme = 56 %	Femme = 49 % Homme = 51 %

²⁷ En raison du très grand nombre de prestataires actifs recevant des SAE, on a retenu un échantillon aléatoire de 15 % des hommes au sein de ce groupe aux fins de l'analyse des impacts différentiels.

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Groupe sociodémographique	Autochtone = 5 % Personne en situation de handicap = 4 % Minorité visible = 3 % Immigrant récent = 3 %	Autochtone = 9 % Personne en situation de handicap = 6 % Minorité visible = 4 % Immigrant récent = 3 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 23 % Veuf/divorcé/séparé = 3 % Célibataire = 71 %	Marié ou conjoint de fait = 22 % Veuf/divorcé/séparé = 5 % Célibataire = 69 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 36 % Formation en cours d'emploi = 28 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 27 % Diplôme universitaire = 4 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 38 % Formation en cours d'emploi = 33 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 24 % Diplôme universitaire = 3 %
Trois principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 18 % Personnel de bureau = 12 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 12 %	Autres travailleurs manuels = 18 % Autres professionnels de la vente et des services = 15 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 14 %
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 14 % Commerce de détail = 13 % Fabrication = 12 %	Commerce de détail = 15 % Fabrication = 12 % Services d'hébergement et de restauration = 12 %

*Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations : Les jeunes qui participent aux programmes de DC et de SSC améliorent leur participation au marché du travail, grâce à l'accroissement de leur incidence d'emploi et de leurs revenus d'emploi. Ils diminuent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement (c'est-à-dire leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et des prestations d'AS).

Les résultats pour les participants aux PCE et aux SAE sont mitigés et ils ne sont pas statistiquement significatifs.

Le tableau 10 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats montrent que par rapport aux groupes témoins :

- Les prestataires actifs qui participent au DC voient une augmentation de leurs revenus annuels (+1 887 \$ par année) et de leur incidence d'emploi (+1,9 point de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-2,4 points de pourcentage),

en diminuant leur recours aux prestations d'assurance-emploi (-349 \$ par année) et d'AS (-150 \$ par année).

- Les anciens prestataires qui reçoivent des SSC voient une augmentation de leurs revenus annuels (+2 122 \$ par année) et de leur incidence d'emploi (+5,1 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-3,3 points de pourcentage), en diminuant leur recours aux prestations d'AS (-409 \$).

Tableau 10. Impacts différentiels pour les jeunes participants (moyenne annuelle)²⁸

Indicateur	DC prestataires actifs	DC anciens prestataires	SSC prestataires actifs	SSC anciens prestataires	PCE prestataires actifs	PCE anciens prestataires	SAE prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	1,9**	2,9***	4,1***	5,1***	-1,2	3,0***	0,1
Revenus d'emploi (\$)	1 887***	1 144***	2 345***	2 122***	-1 857	-911	218
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-349***	209***	-7	211***	-284	463***	-432***
Prestations d'aide sociale (\$)	-150***	-140***	-67*	-409***	-188*	-171*	46*
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-2,4***	-0,6*	-1,9***	-3,3***	-3,2*	0	-1,4***
n=	30 227	16 261	2 318	4 111	688	724	9 825

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des SAE).

Travailleurs âgés

Entre 2010 et 2012, près de 79 500 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi qui ont participé aux programmes étaient âgés de 55 ans ou plus au début de leur participation. Ce groupe représente environ 13 % des participants.

Le profil des participants âgés est présenté dans le tableau 11, selon le sexe, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

²⁸ En raison du très grand nombre de prestataires actifs recevant des SAE, on a retenu un échantillon aléatoire de 15 % des jeunes au sein de ce groupe aux fins de l'analyse des impacts différentiels.

Tableau 11. Profil des travailleurs âgés (anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi) ayant participé à des PEMS au Canada de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	51 513	27 997
Sexe	Femme = 50 % Homme = 50 %	Femme = 47 % Homme = 53 %
Groupe sociodémographique	Autochtone = 3 % Personne en situation de handicap = 6 % Minorité visible = 4 % Immigrant récent = 1 %	Autochtone = 5 % Personne en situation de handicap = 10 % Minorité visible = 6 % Immigrant récent = 1 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 55 % Veuf/divorcé/séparé = 23 % Célibataire = 20 %	Marié ou conjoint de fait = 43 % Veuf/divorcé/séparé = 26 % Célibataire = 26 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 42 % Formation en cours d'emploi = 22 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 26 % Diplôme universitaire = 4 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 40 % Formation en cours d'emploi = 24 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 5 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 16 % Personnel de bureau = 14 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 11 %	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 16 % Autres professionnels de la vente et des services = 12 % Personnel de bureau = 12 %
Trois principaux secteurs d'activité	Fabrication = 16 % Commerce de détail = 12 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 9 %	Fabrication = 16 % Commerce de détail = 11 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 11 %

*Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations : Les impacts différentiels révèlent que les travailleurs âgés qui participent aux programmes de DC et de SSC améliorent leur participation au marché du travail. Les travailleurs âgés qui sont des prestataires actifs et qui participent aux PCE améliorent également leur participation au marché du travail. Cependant, seuls les anciens prestataires d'assurance-emploi qui ont participé aux SSC ont également diminué leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du gouvernement à la suite de leur participation.

Le tableau 12 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats révèlent que par rapport aux non-participants :

- Les anciens prestataires qui reçoivent des SSC voient une augmentation de leurs revenus annuels (+2 254 \$) et de leur incidence d'emploi (+8,9 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-3,3 points de pourcentage), principalement en diminuant leur recours aux prestations AS (-278 \$).
- Les prestataires actifs qui participent à des PCE voient une augmentation de leurs revenus annuels (+1 241 \$) et de leur incidence d'emploi (+8,3 points de pourcentage). Cependant, leur recours accru aux prestations d'assurance-emploi (+466 \$) indique que les participants sont incapables de conserver l'emploi obtenu à la suite de l'intervention.

Tableau 12. Impacts différentiels pour les travailleurs âgés (moyenne annuelle)²⁹

Indicateur	DC prestataires actifs	DC anciens prestataires	SSC prestataires actifs	SSC anciens prestataires	PCE prestataires actifs	PCE anciens prestataires	SAE prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	11,8***	4,1***	8,1***	8,9***	8,3***	-0,2	0,2
Revenus d'emploi (\$)	3 847***	1 626***	3 479***	2 254***	1 241**	-2 498*	180
Prestations d'assurance-emploi (\$)	82	100	77	173*	466**	282	-359***
Prestations d'aide sociale (\$)	181***	71	132***	-278***	20	-35	135***
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	1,3***	0,5	0,1	-3,3***	1,0	2,4	-1,0***
n=	5 791	2 859	1 518	1 682	602	468	17 436

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des SAE).

Participants autochtones

Entre 2010 et 2012, près de 36 400 anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé aux programmes ont déclaré volontairement être des Canadiens autochtones. Ce groupe représente environ 6 % des participants.

²⁹ En raison du très grand nombre de prestataires actifs recevant des SAE, on a retenu un échantillon aléatoire de 40 % des travailleurs âgés au sein de ce groupe aux fins de l'analyse des impacts différentiels.

Le profil des participants autochtones est présenté dans le tableau 13 selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial. Les informations concernant le niveau de scolarité, la profession et le secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi occupé avant la demande de prestations d'assurance-emploi. Le profil des participants autochtones est généralement comparable à celui du reste des participants aux programmes découlant d'EDMT au Canada.

Tableau 13. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi autochtones ayant participé à des PEMS au Canada de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	16 416	19 981
Sexe	Femme = 46 % Homme = 54 %	Femme = 46 % Homme = 54 %
Âge	30 ans et moins = 30 % 31 à 54 ans = 61 % 55 ans et plus = 9 %	30 ans et moins = 33 % 31 à 54 ans = 60 % 55 ans et plus = 7 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 31 % Veuf/divorcé/séparé = 12 % Célibataire = 53 %	Marié ou conjoint de fait = 25 % Veuf/divorcé/séparé = 11 % Célibataire = 57 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 35 % Formation en cours d'emploi = 29 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 28 % Diplôme universitaire = 4 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 33 % Formation en cours d'emploi = 33 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 26 % Diplôme universitaire = 4 %
Trois principaux groupes professionnels	Autres travailleurs manuels = 18 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 15 % Personnel intermédiaire de la vente et des services = 11 %	Autres travailleurs manuels = 20 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 13 % Autres professionnels de la vente et des services = 13 %
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 15 % Administration publique = 14 % Services d'hébergement et de restauration = 8 %	Construction = 15 % Administration publique = 14 % Services d'hébergement et de restauration = 10 %

*Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations : Les Autochtones qui participent aux programmes de DC, de SSC et de SAE améliorent leur participation au marché du travail en augmentant leur incidence d'emploi et leur rémunération d'emploi. Ils diminuent également leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement, c'est-à-dire leur utilisation combinée des prestations d'assurance-emploi et des prestations d'AS. Les résultats sont cohérents avec ceux de l'évaluation de la Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destinée aux Autochtones.

Le tableau 14 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats montrent que par rapport aux groupes témoins :

- Les prestataires actifs autochtones qui participent au DC voient une augmentation de leurs revenus annuels (+5 759 \$ par année) et de leur incidence d'emploi (+7,4 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-3,4 points de pourcentage), en diminuant leur recours aux prestations d'AS (-182 \$ par année).
- Les anciens prestataires autochtones qui reçoivent des SSC voient une augmentation de leurs revenus annuels (+2 312 \$ par année) et de leur incidence d'emploi (+6,7 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-4 points de pourcentage), principalement en diminuant leur recours aux prestations d'AS (-471 \$ par année).

Tableau 14. Impacts différentiels pour les participants autochtones (moyenne annuelle)³⁰

Indicateur	DC prestataires actifs	DC anciens prestataires	SSC prestataires actifs	SSC anciens prestataires	SAE prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	7,4***	5,1***	7,2***	6,7***	1,9***
Revenus d'emploi (\$)	5 759***	3 996***	4 210***	2 312**	2 056***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	34	306***	-381*	98	-153**
Prestations d'aide sociale (\$)	-182***	-275***	-158*	-471***	110***
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-3,4***	-1,3*	-2,8**	-4,0***	-0,6
n=	4 079	3 509	423	670	11 717

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des SAE).

³⁰ Veuillez noter qu'en raison du petit nombre de participants, il est impossible d'estimer les impacts différentiels pour les participants autochtones aux PCE.

Personnes en situation de handicap

Entre 2010 et 2012, près de 38 000 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi participant aux programmes s'auto-identifiaient comme des personnes en situation de handicap. Ce groupe représente environ 6 % des participants.

Le profil des participants en situation de handicap est présenté dans le tableau 15 selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi.

Des entretiens récents avec quarante prestataires de services travaillant auprès des personnes en situation de handicap révèlent qu'une proportion importante des participants ne souhaitent ou ne peuvent travailler qu'à temps partiel. En fait, les tendances des résultats révèlent qu'au moins 40 % des participants handicapés ont gagné moins de 10 000 \$ par année pendant les 4 années qui ont suivi leur participation au programme.

Tableau 15. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi handicapés ayant participé à des PEMS au Canada de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	18 465	19 562
Sexe	Femme = 47 % Homme = 53 %	Femme = 46 % Homme = 54 %
Âge	30 ans et moins = 20 % 31 à 54 ans = 64 % 55 ans et plus = 17 %	30 ans et moins = 22 % 31 à 54 ans = 63 % 55 ans et plus = 15 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 32 % Veuf/divorcé/séparé = 17 % Célibataire = 47 %	Marié ou conjoint de fait = 26 % Veuf/divorcé/séparé = 16 % Célibataire = 53 %
Niveau de scolarité ou de compétences *	Études secondaires ou formation professionnelle = 40 % Formation en cours d'emploi = 27 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 4 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 38 % Formation en cours d'emploi = 31 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 23 % Diplôme universitaire = 4 %
Trois principaux groupes professionnels	Autres professionnels de la vente et des services = 14 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 % Personnel de bureau = 14 %	Autres professionnels de la vente et des services = 16 % Autres travailleurs manuels = 14 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 13 %

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Trois principaux secteurs d'activité	Commerce de détail = 13 % Fabrication = 12 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 11 %	Commerce de détail = 13 % Fabrication = 12 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 12 %

*Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations : Les personnes en situation de handicap qui sont des prestataires actifs et qui participent aux programmes de DC et SSC améliorent leur incidence d'emploi et diminuent leur dépendance à l'égard du soutien du revenu. On constate de petits impacts positifs, mais non statistiquement significatifs, sur les revenus d'emploi des participants. Les anciens prestataires de l'assurance-emploi qui participent aux programmes de DC et de SSC améliorent leur participation au marché du travail et diminuent globalement leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Le tableau 16 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats montrent que par rapport aux groupes témoins :

- Les anciens prestataires qui participent au DC voient une augmentation de leurs revenus annuels (+2 087 \$) et de leur incidence d'emploi (+6,3 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (- 1,7 point de pourcentage), principalement en diminuant leur recours aux prestations d'AS (-436 \$).
- Les prestataires actifs qui reçoivent des SSC voient une augmentation de leur incidence d'emploi (+8,1 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-8,1 points de pourcentage), principalement en diminuant leur recours aux prestations d'AS (-641 \$).

Tableau 16. Impacts différentiels pour les personnes en situation de handicap (moyenne annuelle)³¹

Indicateur	DC prestataires actifs	DC anciens prestataires	SSC prestataires actifs	SSC anciens prestataires
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	5,6***	6,3***	8,1***	11,5***
Revenus d'emploi (\$)	38	2 087***	221	2 489***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-46	331***	-229	364***
Prestations d'aide sociale (\$)	-151	-436***	-641***	-938***

³¹ Veuillez noter qu'en raison du petit nombre de participants, il est impossible d'estimer les impacts différentiels pour les personnes en situation de handicap qui participent aux PCE et aux SAE.

Indicateur	DC prestataires actifs	DC anciens prestataires	SSC prestataires actifs	SSC anciens prestataires
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-2,3**	-1,7*	-8,1***	-9,2***
n=	3 392	2 295	1 249	1 797

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme.

Immigrants récents³²

Entre 2010 et 2012, près de 24 500 prestataires actifs et anciens prestataires de l'assurance-emploi participant à des programmes et services découlant d'EDMT étaient des immigrants récents. Ce groupe représente environ 4 % des participants.

Le profil des immigrants récents parmi les participants est présenté au tableau 17 selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi.

Tableau 17. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi issus de l'immigration récente ayant participé à des PEMS au Canada de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	15 543	8 944
Sexe	Femme = 46 % Homme = 54 %	Femme = 54 % Homme = 46 %
Âge	30 ans et moins = 19 % 31 à 54 ans = 77 % 55 ans et plus = 5 %	30 ans et moins = 22 % 31 à 54 ans = 74 % 55 ans et plus = 4 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 72 % Veuf/divorcé/séparé = 9 % Célibataire = 17 %	Marié ou conjoint de fait = 72 % Veuf/divorcé/séparé = 10 % Célibataire = 16 %

³² Aux fins de la présente évaluation, les « immigrants récents » sont définis comme des personnes qui ont immigré au Canada dans les 5 années qui ont précédé leur participation aux PEMS.

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Niveau de scolarité ou de compétences *	Études secondaires ou formation professionnelle = 36 % Formation en cours d'emploi = 26 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 25 % Diplôme universitaire = 9 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 38 % Formation en cours d'emploi = 32 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 21 % Diplôme universitaire = 6 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 % Autres travailleurs manuels = 14 % Personnel de bureau = 12 %	Autres professionnels de la vente et des services = 17 % Autres travailleurs manuels = 15 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 14 %
Trois principaux secteurs d'activité	Fabrication = 18 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 17 % Commerce de détail = 8 %	Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 19 % Fabrication = 17 % Commerce de détail = 10 %

*Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations : Les prestataires actifs de l'assurance-emploi issus de l'immigration récente qui participent au DC, aux SSC et aux SAE améliorent leur participation au marché du travail. Ceux qui participent au DC et aux SAE réduisent également leur recours aux prestations d'assurance-emploi. Les impacts différentiels pour les anciens prestataires d'assurance-emploi issus de l'immigration récente ne sont pas statistiquement significatifs.

Le tableau 18 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats montrent que par rapport aux groupes témoins :

- Les prestataires actifs qui participent au DC voient une augmentation de leurs revenus annuels (+2 942 \$) et de leur incidence d'emploi (+6,7 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-1 point de pourcentage), principalement en diminuant leur recours aux prestations d'AS (-324 \$ par année);
- Les prestataires actifs qui reçoivent des SAE voient une augmentation de leurs revenus annuels (+2 120 \$) et de leur incidence d'emploi (+4,7 points de pourcentage) lorsqu'on les compare aux non-participants semblables issus de l'immigration récente. Les prestataires actifs ont également moins recours aux prestations d'assurance-emploi (-251 \$ par année).

Tableau 18. Impacts différentiels pour les immigrants récents (moyenne annuelle)³³

Indicateur	DC prestataires actifs	DC anciens prestataires	SSC prestataires actifs	SSC anciens prestataires	SAE prestataires actifs
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	6,7***	-0,7	6,7***	4,1	4,7***
Revenus d'emploi (\$)	2 942***	-3 110	5 167***	2 019	2 120***
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-324***	-154*	-143	231	-251***
Prestations d'aide sociale (\$)	22	-5	100	-102	48*
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-1,0***	-0,7	-0,1	-1,6	-0,3
n=	3 510	2 155	279	334	11 738

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des services d'aide à l'emploi).

Minorités visibles

Entre 2010 et 2012, près de 29 000 prestataires actifs et anciens de l'assurance-emploi participant à des programmes et services découlant d'EDMT s'auto-identifiaient comme étant des membres de minorités visibles. Ce groupe représente environ 5 % des participants.

Le profil des participants membres de minorités visibles est présenté au tableau 19 selon le sexe, l'âge et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi.

Tableau 19. Profil des anciens prestataires et prestataires actifs de l'assurance-emploi et membres de minorités visibles ayant participé à des PEMS au Canada de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	15 384	13 600
Sexe	Femme = 52 % Homme = 48 %	Femme = 53 % Homme = 47 %
Âge	30 ans et moins = 18 %	30 ans et moins = 20 %

³³ Veuillez noter qu'en raison du petit nombre de participants, il est impossible d'estimer les impacts différentiels pour les participants aux PCE issus de l'immigration récente.

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
	31 à 54 ans = 69 % 55 ans et plus = 14 %	31 à 54 ans = 69 % 55 ans et plus = 12 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 54 % Veuf/divorcé/séparé = 13 % Célibataire = 30 %	Marié ou conjoint de fait = 48 % Veuf/divorcé/séparé = 15 % Célibataire = 33 %
Niveau de scolarité ou de compétences*	Études secondaires ou formation professionnelle = 40 % Formation en cours d'emploi = 23 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 26 % Diplôme universitaire = 6 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 41 % Formation en cours d'emploi = 27 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 23 % Diplôme universitaire = 6 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 16 % Personnel de bureau = 14 % Autres professionnels de la vente et des services = 12 %	Travailleurs manuels semi-spécialisés = 15 % Autres professionnels de la vente et des services = 14 % Personnel de bureau = 14 %
Trois principaux secteurs d'activité	Fabrication = 18 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 12 % Commerce de détail = 9 %	Fabrication = 19 % Services administratifs et de soutien, gestion des déchets et d'assainissement = 14 % Commerce de détail = 9 %

* Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

Principales constatations : Les prestataires actifs de l'assurance-emploi membres de minorités visibles qui participent au DC et aux SSC améliorent leur participation au marché du travail. Seuls ceux qui participent au DC sont également en mesure de réduire leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Les anciens prestataires d'assurance-emploi membres de minorités visibles qui participent aux SSC améliorent leur participation au marché du travail. Les anciens prestataires d'assurance-emploi qui ont participé au DC n'ont pas obtenu de résultats à l'issue de leur participation au programme.

Le tableau 20 présente le détail des impacts différentiels. Par exemple, les résultats montrent que par rapport aux groupes témoins :

- Les prestataires actifs membres de minorités visibles qui participent au DC voient une augmentation de leurs revenus annuels (+1 605 \$) et de leur incidence d'emploi (+8,9 points de pourcentage). Ils dépendent également moins des mesures de soutien du revenu du gouvernement (-3,3 points de pourcentage).

- Les anciens prestataires qui reçoivent des SSC voient une augmentation de leurs revenus annuels (+2 775 \$) et de leur incidence d'emploi (+5,0 points de pourcentage).

Tableau 20. Impacts différentiels pour les participants de minorités visibles (moyenne annuelle)³⁴

Indicateur	DC prestataires actifs	DC anciens prestataires	SSC prestataires actifs	SSC anciens prestataires
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	8,9***	-0,4	8,6***	5,0**
Revenus d'emploi (\$)	1 605**	-1 616**	5 812***	2 775**
Prestations d'assurance-emploi (\$)	-66	-26	299	246
Prestations d'aide sociale (\$)	-108	-2	-30	-163
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-3,3***	-0,2	-0,6	0,5
n=	3 008	2 004	296	375

Niveau de signification statistique : *** 1 %, ** 5 % et * 10 %. (Les autres valeurs ne sont pas statistiquement significatives.)

Remarque : Les impacts sont estimés sur 4 années après le programme (ou 5 ans dans le cas des services d'aide à l'emploi).

4.4 Étude de l'hétérogénéité des effets du traitement

L'étude complémentaire sur l'hétérogénéité des effets du traitement³⁵ examine des méthodes de rechange à l'analyse traditionnelle des impacts différentiels. Cette nouvelle méthode utilise des méthodes d'apprentissage automatique causales récemment conçues pour examiner si l'efficacité des PEMS varie en fonction des caractéristiques sociodémographiques des participants^{36,37}.

Les informations qui en sont tirées peuvent contribuer à éclairer les futures décisions relatives aux programmes et aux politiques. Les résultats de l'étude sur l'hétérogénéité des effets du traitement pour les prestataires actifs qui participent au DC se trouvent à l'annexe A.

³⁴ Veuillez noter qu'en raison du petit nombre de participants, il est impossible d'estimer les impacts différentiels pour les membres de minorités visibles ayant participé aux PCE et aux SAE.

³⁵ De plus amples détails sur la méthodologie utilisée sont présentés dans le rapport technique intitulé *Heterogeneous Causal Effects of the Canadian Labour Market Development Agreements: A Machine Learning Approach*. (2022). Le rapport est disponible sur demande.

³⁶ Voir Athey, S. et G. Imbens (2019). *Machine Learning Methods Economists Should Know About*.

³⁷ Voir Lechner, Michael. (2019). *Modified Causal Forests for Estimating Heterogeneous Causal Effects*.

4.5 Analyse coûts-avantages

Cette analyse est basée sur les impacts différentiels à moyen terme des PEMS décrits précédemment dans ce rapport. Les coûts et les avantages sont examinés sur une période de participation d'une ou 2 années, ainsi que sur une période de 5 ou 10 années après la fin de la participation.³⁸

L'analyse coûts-avantages se penche sur les questions ci-dessous.

1. Les avantages tirés des PEMS surpassent-ils les coûts dans les 5 années (SSC, PCE ou SAE) ou les 10 années (DC et jeunes participants au DC) qui suivent la fin de la participation?
2. Quels avantages la société et le gouvernement obtiennent-ils si ce dernier dépense 1 \$ en financement de l'assurance-emploi, partie II?
3. Combien faut-il d'années pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts?

Les résultats ci-dessous sont présentés du point de vue sociétal (personnes et gouvernement combinés). Cela permet de bien évaluer l'efficacité du programme dans la réalisation de ses objectifs, à savoir aider les chômeurs à obtenir et à conserver un emploi et réaliser des économies au chapitre de l'assurance-emploi.

Le tableau 21 présente les résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires anciens et actifs de l'assurance-emploi qui participent aux programmes.

Tableau 21. Résultats de l'analyse coûts-avantages pour les prestataires anciens et actifs de l'assurance-emploi qui participent aux programmes

Catégories	DC prestataires actifs (10 ans après la participation)	DC jeunes prestataires actifs (10 ans après la participation)	SSC prestataires actifs (5 ans après la participation)	PCE prestataires actifs (5 ans après la participation)	SAE prestataires actifs (5 ans après la participation)	DC anciens prestataires (10 ans après la participation)	SSC anciens prestataires (10 ans après la participation)
Valeur actualisée nette	5 508 \$	21 619 \$	-351 \$	-13 902 \$	-2 395 \$	-9 573 \$	9 052 \$
Ratio coûts-avantages	1,54 \$	3,19 \$	0,95 \$	-0,18 \$	-1,90 \$	0,05 \$	2,23 \$
Période de récupération (années après la fin de la participation)	8,3 ans	5,4 ans	5,2 ans	16,1 ans	7,7 ans	18,5 ans	0,7 an

³⁸ Les SAE sont examinés sur la base d'une année de participation, tandis que le DC, les SSC et les PCE sont examinés sur la base de 2 années de participation. Par ailleurs, les SSC, les PCE et les SAE sont examinés sur la base d'une période de 5 années après la fin du programme, tandis que le DC est examiné sur une période de 10 années. (Pour les 4 premières années après la fin du programme, on se base sur des observations, tandis que pour la cinquième année et les suivantes, on s'appuie sur des projections.) Une analyse distincte pour les jeunes prestataires actifs qui participent au DC projette l'analyse coûts-avantages sur une période de 10 années après la fin du programme (4 années à partir d'observations, 6 années reposant sur des projections).

Catégories	DC prestataires actifs (10 ans après la participation)	DC jeunes prestataires actifs (10 ans après la participation)	SSC prestataires actifs (5 ans après la participation)	PCE prestataires actifs (5 ans après la participation)	SAE prestataires actifs (5 ans après la participation)	DC anciens prestataires (10 ans après la participation)	SSC anciens prestataires (10 ans après la participation)
Rendement social	54 %	219 %	-5 %	-118 %	-290 %	-95 %	123 %
Économies en soins de santé publics	178 \$	298 \$	75 \$	52 \$	-47 \$	-15 \$	169 \$

L'information présentée ci-dessus donne des exemples de la valeur actualisée nette, du ratio coûts-avantages, de la période de récupération, du rendement social et des économies en soins de santé.

Développement des compétences³⁹

Au cours de la période de 2010 à 2012, le DC a compté pour près de 52 % des dépenses liées aux PEMS dans le cadre d'EDMT au Canada. La durée moyenne d'un équivalent du plan d'action pour le DC est de 49 semaines dans le cas des prestataires actifs et de 48 semaines en ce qui concerne les anciens prestataires. Comme le montre le tableau 21, sur les 10 années de la période postérieure au programme :

- l'avantage pour les prestataires actifs est supérieur de +5 508 \$ aux coûts, ce qui donne un rendement social de 54 % sur l'investissement. Cela signifie que si le gouvernement dépense 1 \$ en DC pour des prestataires actifs de l'assurance-emploi, cet investissement génère +1,54 \$ en avantages pour la société. Il faut compter 8,3 ans pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts de programme. Globalement, les économies réalisées au chapitre des soins de santé s'élèvent à 178 \$ par participant.

Subventions salariales ciblées

Au cours de la période de 2010 à 2012, les SSC ont représenté 3 % des dépenses totales en PEMS au Canada. La durée moyenne de l'équivalent du plan d'action des SSC est de 38 semaines pour les prestataires actifs et de 31 semaines pour les anciens prestataires. Comme le montre le tableau 21, sur les 5 années de la période postérieure au programme :

- les avantages pour les anciens prestataires sont supérieurs de 9 052 \$ aux coûts, ce qui donne un rendement social de l'investissement de 123 %. On constate une économie de 169 \$ en soins de santé (par participant), 5 ans après la fin du programme. Les coûts sont récupérés au cours de la première année qui suit leur participation (0,7 année).

³⁹ Veuillez noter que le coût d'exécution du DC se rapporte à la fois au DC (régulier) et au DC (apprentis), faute d'informations sur les dépenses pour chacun de ces types d'interventions. Par contre, les avantages décrits dans le présent rapport sont ceux qui se rapportent uniquement à la participation au DC (régulier).

De toutes les PEMS, les SSC sont celles qui donnent les résultats les plus positifs pour les anciens prestataires.

Partenariats pour la création d'emplois⁴⁰

En plus d'aider les participants à acquérir de l'expérience de travail dans le cadre des projets financés, les PCE profitent également aux collectivités où les projets sont mis en œuvre. Cependant, on ne tient pas compte des retombées communautaires dans cette analyse coûts-avantages, parce que les données administratives n'en font pas état et qu'elles sont difficiles à quantifier.

Par conséquent, les avantages pour la société sont probablement sous-estimés. Dans l'ensemble, les PCE ont compté pour 2 % des investissements totaux dans les PEMS pendant la période de 2010 à 2012. La durée moyenne de l'équivalent du plan d'action des PCE est de 33 semaines pour les prestataires actifs et de 30 semaines pour les anciens prestataires.

Comme le montre le tableau 21, sur les 5 années de la période postérieure au programme, les avantages de l'exécution des PCE pour les prestataires actifs sont inférieurs de 13 902 \$ aux coûts 5 ans après la participation, ce qui donne un retour sur investissement de -118 %. Il faut compter 16,1 années pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts de programme. On constate une économie de 52 \$ en soins de santé (par participant) après la participation.

Services d'aide à l'emploi⁴¹

Les SAE englobent toute une gamme de services, notamment : l'accès à un ordinateur pour la recherche d'emploi, des séances de groupe pour se préparer aux entretiens, ainsi que des services d'orientation professionnelle et d'aide à l'élaboration d'un plan d'action. Par contre, les données administratives ne permettent pas de déterminer la proportion des interventions des SAE qui correspond à chaque catégorie ou l'intensité des services offerts aux participants.

Alors que les SAE sont souvent fournis parallèlement à d'autres PEMS, la présente analyse ne porte que sur les personnes qui ont reçu un ou plusieurs SAE sans participer à d'autres PEMS. Les SAE représentent environ 30 % des dépenses totales en PEMS entre 2010 et 2012. La durée moyenne d'un équivalent du plan d'action qui ne comporte que des SAE est de 12 semaines, contre 33 à 49 semaines, lorsqu'il est question de prestataires actifs de l'assurance-emploi qui participent à d'autres PEMS.

Comme le montre le tableau 21, pendant la période de 5 ans qui suit la fin du programme, les avantages pour les prestataires actifs qui reçoivent des SAE sont inférieurs de 2 395 \$ aux coûts, ce qui donne un rendement social de l'investissement de -290 %. Il faut compter 7,7 années après la participation pour que les avantages permettent de recouvrer les coûts. Aucune économie en soins de santé n'est constatée.

⁴⁰ Aucune analyse coûts-avantages n'est réalisée pour les anciens prestataires qui participent aux PCE, car l'estimation des impacts différentiels révèle que pendant la période qui suit leur participation, les anciens prestataires n'obtiennent pas de revenus supérieurs à ceux de non-participants semblables.

⁴¹ L'analyse coûts-avantages ne porte que sur les prestataires actifs qui reçoivent des SAE, puisqu'il est impossible d'évaluer les impacts différentiels pour les anciens prestataires qui reçoivent des SAE à partir des données administratives disponibles.

Dans l'ensemble, l'objectif des SAE n'est pas d'aider les participants à acquérir plus de compétences. Par conséquent, on ne s'attend pas nécessairement à une augmentation des revenus des participants après leur participation. Il est difficile de réaliser une analyse coûts-avantages pour les SAE, car il est impossible d'associer une valeur en dollars au retour en emploi. Cependant, l'inclusion des revenus dans le calcul des coûts et des avantages demeure très pertinente, car elle permet de rendre partiellement compte des effets positifs d'un retour en emploi plus rapide.

5. Études complémentaires

5.1. Aide au travail indépendant⁴²

Conception et exécution du programme

Voici un résumé des lignes directrices des provinces et territoires qui exécutaient des programmes d'aide au travail indépendant à l'automne 2018. Les informateurs clés ont confirmé et complété les informations trouvées dans les lignes directrices du programme.

Le programme d'Aide au travail indépendant vise à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes en leur fournissant une gamme de services, notamment :

- aide à l'élaboration de plans d'affaires;
- conseils, encadrement et mentorat;
- formation et ateliers d'entrepreneuriat.

En plus d'être sans emploi et d'être admissibles à l'assurance-emploi, les participants ne doivent pas déjà posséder ou exploiter leur entreprise avant de participer au programme.

Les provinces et les territoires ont la flexibilité de concevoir et exécuter les activités de programme de manières adaptées aux besoins de leur marché du travail. À l'automne 2018, le programme était principalement exécuté par des organismes tiers, notamment :

- des sociétés de développement commercial;
- le Réseau de développement des collectivités (dans les régions rurales);
- des organismes communautaires servant des groupes spécialisés (comme les femmes ou les francophones);
- des sociétés privées de gestion ou de conseil.

Les responsables du programme indiquent que le montant affecté au programme d'Aide au travail indépendant dépend des affectations régionales, de la demande pour le programme et des conditions du marché du travail local. Trois provinces et territoires ont décidé de ne pas offrir le programme en raison de l'existence d'autres programmes d'aide à l'entrepreneuriat, des coûts élevés par rapport aux résultats démontrés, d'une faible demande ou des conditions de leur marché du travail.

Le processus d'application vise à garantir que les participants sont aptes à exercer un travail indépendant, qu'ils ont une idée d'entreprise viable et les ressources financières nécessaires pour lancer une entreprise.

⁴² De plus amples détails sur le programme d'Aide au travail indépendant sont présentés dans l'étude intitulée *Evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the self-employment program*, datée du 15 décembre 2020. Le rapport est disponible sur demande.

Résultats en matière d'emploi pour les participants

Voici un résumé des résultats sur le marché du travail et des taux de satisfaction tirés d'une enquête terminée à l'hiver 2020 auprès des participants au programme d'Aide au travail indépendant dans 9 provinces et territoires⁴³. En tout, 2 199 personnes ont répondu à l'enquête pour un taux de réponse de 40,5 %.

Les participants au programme d'Aide au travail indépendant ont augmenté leur niveau d'emploi de 15 points de pourcentage, passant de 59 % l'année précédant leur participation à 74 % au moment de l'enquête. C'est-à-dire de 2 à 4 ans après la participation au programme. Cette augmentation est principalement attribuable à une hausse du pourcentage de travailleurs indépendants parmi les participants.

Type d'entreprises créées, taux de survie et facteurs de réussite

Près de 50 % des répondants à l'enquête ont lancé une entreprise offrant un travail indépendant et celle-ci était toujours en activité à l'hiver 2020 (2 à 4 ans après la participation au programme).

- Parmi les 1 365 répondants qui ont créé une entreprise, 68 % d'entre eux exploitaient toujours leur entreprise 2 à 4 ans après la mise en œuvre du programme.
- Quatre autres pour cent avaient vendu leur entreprise, mais celle-ci était toujours opérationnelle.
- Vingt-quatre pour cent (24 %) des répondants n'ont pas été en mesure de maintenir l'activité de l'entreprise qu'ils avaient créée dans le cadre du programme.

Le taux de survie des entreprises est conforme à celui d'une étude de Statistique Canada de 2018⁴⁴ qui a révélé que moins de la moitié des travailleurs indépendants non constitués en société ont poursuivi leurs activités pendant plus de 2 ans.

La moitié des entreprises indépendantes ont été lancées dans les autres services⁴⁵; les services professionnels, scientifiques et techniques; ainsi que dans la construction et le commerce de détail.

Concernant les facteurs influençant le succès ou l'échec des entreprises offrant un travail indépendant:

- Les participants qui ont créé une entreprise dans le cadre du programme de soutien au travail autonome et qui étaient encore en activité au moment de l'enquête ont attribué leur succès opérationnel à :
 - leur dévouement, leur travail acharné et leur attitude positive;
 - la forte demande pour leurs services ou produits;
 - la qualité du service fourni;

⁴³ L'enquête a été menée au cours des mois de janvier et février 2020.

⁴⁴ Douwre Grekou et Liu Huju, « Entrée et sortie des travailleurs autonomes et des propriétaires d'entreprises au Canada », Statistique Canada, 2018.

⁴⁵ Tiré du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Les autres services comprennent les établissements qui réparent ou entretiennent des véhicules à moteur, des machines et de l'équipement, qui fournissent des services de soins personnels, des services funéraires, des services de blanchisserie, des services de soins aux animaux domestiques, etc.

- leurs propres capacités, expériences, connaissances et compétences;
- leur réseau; et leurs relations d'affaires.
- Les participants qui ont créé une entreprise, mais qui ont été contraints de la fermer ont attribué la fermeture à :
 - de mauvaises ventes et de faibles revenus;
 - un marché restreint;
 - la charge de travail;
 - la recherche d'un autre emploi.
- Les participants qui n'ont pas lancé leur entreprise ont attribué cela à :
 - l'absence de financement; le niveau d'incertitude et de risque impliqué;
 - la charge de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée; et, la sous-estimation de l'engagement requis.

Résultats en matière de revenus et dépendance à l'égard du soutien du revenu

Les répondants n'étaient pas à l'aise pour répondre aux questions relatives à leurs revenus. Cette situation a compliqué la comparaison des revenus antérieurs et postérieurs des participants ayant un travail indépendant. Dans l'ensemble, il semble y avoir une augmentation du nombre de participants déclarant des revenus inférieurs à 10 000 dollars par an. Cependant, les répondants à l'enquête qui ont pu maintenir l'exploitation de leur entreprise étaient plus susceptibles, que les répondants dont l'entreprise avait fermé, de déclarer des revenus supérieurs ou égaux à ce qu'ils percevaient avant leur participation au programme.

En complément des questions sur les revenus, les répondants à l'enquête ont été invités à fournir une évaluation de leur bien-être financier. En tenant compte de l'ensemble de leur situation financière :

- 73 % des répondants ont déclaré que leur situation financière était à peu près la même ou meilleure après le programme qu'avant le début du programme d'Aide au travail indépendant.
- De plus, 70 % des répondants ont déclaré que la valeur nette de leur ménage était à peu près identique ou supérieure à ce qu'elle était avant de commencer le programme d'Aide au travail indépendant.

Conformément aux résultats de l'enquête, 14 gestionnaires de programmes provinciaux et territoriaux ont déclaré que les augmentations immédiates des revenus ne sont pas nécessairement un résultat attendu du programme.

En ce qui concerne le recours au soutien du revenu de la part du gouvernement, les participants ont réduit leur dépendance à l'égard de l'assurance-emploi et l'AS après leur participation au programme.

Satisfaction à l'égard des services reçus et de l'emploi actuel

De nombreux répondants ayant créé une entreprise indépendante ont déclaré être tout aussi satisfaits de leur situation professionnelle, voire plus, qu'avant leur participation au programme. Ceux qui ont pu maintenir l'exploitation de leur entreprise étaient 29 points de pourcentage plus susceptibles de se déclarer plus satisfaits, par rapport à ceux dont l'entreprise avait fermé (76 % contre 47 %).

L'enquête a examiné la contribution du programme au succès des entreprises offrant un travail indépendant. Au moins 81 % des répondants à l'enquête qui ont lancé une entreprise offrant un emploi

indépendant ont estimé que les formations et services suivants étaient assez importants, voire très importants, pour le lancement, le fonctionnement et le succès de l'entreprise :

- aide à l'élaboration de plans d'affaires;
- mentorat individuel/conseils ou aides à l'orientation;
- discussion sur les risques et les défis du travail indépendant;
- évaluation de l'état de préparation en matière d'entrepreneuriat;
- allocation de subsistance pendant la participation et aide financière aux frais de création d'entreprise;
- renseignements et assistance pour l'accès aux capitaux;
- formation sur la budgétisation, la gestion financière, le marketing, les opérations de gestion et les ventes.

Défis et leçons apprises au sujet de de la conception et de l'exécution du programme

Les informations qui suivent sont basées sur des entretiens réalisés auprès d'informateurs clés (responsables du programme, tiers prestataires de services de première ligne et gestionnaires de cas).

Les informateurs clés ont déterminé les défis liés à la conception et à l'exécution du programme. En voici des exemples :

- L'absence de communication claire entre les fournisseurs de services et le ministère provincial ou territorial et/ou Service Canada concernant la confirmation de l'admissibilité à l'assurance-emploi.
- Les dispositions contractuelles restrictives pour les fournisseurs de services.
- Le processus complexe d'évaluation des candidats.
- La difficulté de desservir les zones rurales et éloignées.

Les meilleures pratiques liées à la conception et à l'exécution du programme sont les suivantes :

- Utiliser des organisations locales et spécialisées pour l'exécution du programme.
- Utiliser des outils normalisés pour l'élaboration de plans d'affaires.
- S'appuyer sur l'expertise locale pour évaluer la viabilité des entreprises.
- Fournir du mentorat, des conseils et du soutien en continu.
- Faire appel à des spécialistes pour offrir une formation sur mesure.
- Offrir aux participants la possibilité de créer des réseaux et faciliter leur connaissance et leur accès au financement.

Considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques

L'étude a donné lieu aux considérations suivantes

- Le programme d'Aide au travail indépendant peut bénéficier d'un objectif actualisé précisant qu'il est destiné aux participants admissibles qui ont une idée d'entreprise viable, les ressources financières ou en nature pour lancer une entreprise et le niveau de dévouement requis.

- La collecte de données pour les participants exerçant un travail indépendant ne doit inclure que les participants jugés aptes à exercer ce travail et acceptés dans le programme. Il faudra par conséquent exclure les candidats qui ont seulement assisté aux séances d'information et ceux qui ne sont pas jugés aptes à participer au programme d'Aide au travail indépendant. Ces derniers peuvent être déclarés comme des participants aux SAE.
- Les indicateurs de programme peuvent inclure : l'augmentation des niveaux d'emploi et/ou de travail indépendant; l'augmentation des revenus à moyen terme; le taux de survie des entreprises semblable à celui de l'économie locale et/ou du secteur; l'acquisition de compétences transférables.
- Les provinces et territoires peuvent souhaiter consulter leur réseau de prestation de services pour savoir dans quelle mesure les défis déterminés sont applicables à leur contexte unique, et comment les relever au mieux tout en intégrant les leçons apprises qui peuvent bénéficier à l'exécution des programmes.

Justification

Le programme d'Aide au travail indépendant vise à aider les participants à créer des emplois pour eux-mêmes. Le processus d'application est structuré de manière à garantir que les candidats ont les qualités nécessaires pour exercer un travail indépendant, qu'ils ont une idée d'entreprise viable et qu'ils disposent des ressources financières nécessaires pour lancer une entreprise. Cependant, l'enquête révèle que :

- le tiers des participants n'ont pas démarré d'entreprise;
- cent soixante-seize répondants à l'enquête ont confirmé qu'ils n'avaient pas participé au programme;
- près du quart des participants n'ont pas été en mesure de poursuivre l'exploitation de l'entreprise qu'ils avaient créée dans le cadre du programme.

Les participants qui ont démarré une entreprise dans le cadre du programme d'Aide au travail indépendant et qui étaient encore en activité au moment de l'enquête ont attribué leur succès opérationnel à : leur dévouement, leur travail acharné et leur attitude positive; la forte demande pour leurs services ou produits; la qualité du service fourni; leurs propres capacités, expériences, connaissances et compétences; leur réseau; et leurs relations d'affaires. Ceux qui ont démarré une entreprise, mais qui ont été contraints de la fermer ont attribué la fermeture à : de mauvaises ventes et de faibles revenus; un marché restreint; une charge de travail importante; et au fait de trouver un autre emploi. Enfin, les participants qui n'ont pas lancé d'entreprise pendant leur participation au programme ont attribué cela à : l'absence de financement; le niveau d'incertitude et de risque impliqué; la charge de travail, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée; et, la sous-estimation de l'engagement requis.

L'enquête confirme que les participants acquièrent des compétences transférables grâce à la formation et aux ateliers, qu'ils sont davantage en emploi, qu'ils obtiennent des revenus plus élevés à moyen terme et qu'ils créent des emplois supplémentaires. De même, le taux de survie des entreprises reflète celui qui est observé pour les petites entreprises dans l'économie. Ces indicateurs sont utiles pour mesurer le succès du programme et en rendre compte, ainsi que pour gérer les accords de contributions conclus avec les prestataires de services.

5.2 Partenariats pour la création d'emplois⁴⁶

Description du programme

Voici un résumé des lignes directrices de 8 provinces et territoires qui ont mis des PCE en œuvre au cours des années 2018 et 2019. Les informateurs clés ont confirmé et complété les informations trouvées dans les lignes directrices du programme.

Objectif du programme

L'objectif des PCE consiste à donner aux participants la possibilité d'acquérir une expérience de travail ou une formation qui améliore leurs perspectives d'emploi.

Les provinces et les territoires utilisent 2 modèles pour exécuter le programme.

- Le premier, et le plus courant, consiste à fournir des fonds à un organisme qui met en œuvre un projet bénéfique pour la collectivité tout en permettant aux participants d'acquérir de l'expérience de travail.
- Le second consiste à offrir aux participants de la formation en classe, combinée à une expérience de travail, par l'intermédiaire de tiers qui fournissent de la formation.

Les participants reçoivent des prestations de l'assurance-emploi, partie I ou partie II⁴⁷. Les prestations versées aux participants sont fixées selon le taux de salaire en vigueur, jusqu'au taux maximum de prestations hebdomadaires de l'assurance-emploi. Les provinces et territoires peuvent fournir un financement supplémentaire aux porteurs de projet ou aux fournisseurs de formation pour couvrir les coûts des projets ou de la formation.

Exécution du programme

La conception et la mise en œuvre de PCE permettent aux provinces et aux territoires de s'attaquer à divers obstacles à l'emploi rencontrés par leurs citoyens (comme le manque d'expérience de travail). Les provinces et les territoires peuvent utiliser le programme pour répondre à divers besoins du marché du travail en ciblant des sous-groupes de personnes, des professions ou des secteurs économiques en forte demande, ainsi que des collectivités.

Les gestionnaires du programme indiquent que le montant affecté au programme dépend des priorités gouvernementales, de la demande pour le programme, des niveaux de financement précédents et des besoins du marché du travail. Cinq provinces et territoires n'ont pas exécuté le programme en 2018 et 2019 en raison des priorités budgétaires, du manque d'intérêt des organismes et des chercheurs d'emploi et de la nature temporaire des emplois offerts dans le cadre du programme.

Les informateurs clés s'attendent à ce qu'en plus d'acquérir de l'expérience de travail, les participants développent des compétences liées au travail, progressent dans leur cheminement de carrière,

⁴⁶ Vous trouverez de plus amples détails sur le programme dans l'étude intitulée *Design and delivery of the Job Creation Partnerships program*, datée du 4 juin 2019. Le rapport est disponible sur demande.

⁴⁷ Comme le précise la *Loi sur l'assurance-emploi*, la partie I concerne les mesures de soutien du revenu fournies directement par le gouvernement fédéral et la partie II concerne les prestations d'emploi fournies par les provinces et les territoires.

améliorent leurs techniques de recherche d'emploi et accroissent leur bien-être personnel. Les porteurs de projets peuvent profiter du programme pour augmenter leurs capacités, mettre leurs projets en œuvre et renforcer leur présence au sein des collectivités locales.

Pour les employeurs qui donnent aux participants formés des occasions d'acquérir de l'expérience de travail, les avantages prennent surtout la forme d'un accès à une source d'employés formés. Au niveau communautaire, les projets soutiennent l'économie locale et permettent d'obtenir de nouveaux biens (comme des bâtiments restaurés ou des sentiers de randonnée) ou services (comme de l'aide aux nouveaux arrivants).

Défis rencontrés et leçons apprises

Les informateurs clés font état de difficultés liées aux aspects suivants :

- le recrutement de participants et d'organismes;
- les mesures à prendre pour s'assurer que les projets financés aident les participants à surmonter les obstacles à l'emploi qui leur sont propres;
- l'administration et le suivi du programme.

Les informateurs clés indiquent que les facteurs ci-dessous contribuent à la réussite des participants.

- La mise en œuvre est efficace lorsque les coordonnateurs de contrats apportent leur soutien aux porteurs de projets à l'étape de la rédaction de leur proposition dans le cadre du programme, puis tout au long de la mise en œuvre du projet.
- La tenue de visites sur place, la communication ouverte et l'établissement d'attentes claires à l'égard du projet favorisent un suivi efficace.
- Les fournisseurs de formations peuvent améliorer le recrutement des participants en faisant participer les employeurs au processus de recrutement et à l'élaboration du contenu des formations.
- La formation en classe est plus efficace lorsqu'elle traite d'une profession ou d'un secteur en particulier et qu'elle correspond à la demande de main-d'œuvre actuelle ou prévue.
- Les participants qui bénéficient le plus du programme sont ceux qui sont confrontés à un ou plusieurs obstacles à l'emploi. Parmi ces obstacles, on peut retrouver le manque d'expérience de travail, de rares occasions de réseautage, le manque de formation professionnelle ou le besoin d'aide à la réintégration dans le marché du travail.
- Les organismes expérimentés qui ont déjà utilisé le programme sont en mesure de mettre en œuvre des projets efficaces. Ils ont la capacité de gérer les fonds et d'apporter un soutien aux participants.
- Les projets les plus susceptibles d'être financés sont ceux qui correspondent aux besoins de la collectivité, aux priorités du gouvernement et aux problèmes propres au marché du travail. Parmi les exemples de secteurs et d'activités de projets bien adaptés, mentionnons la coordination d'événements, les arts et la culture, et la construction.

Considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques dans le cadre des PCE

Les considérations ci-dessous sont apparues dans le cadre de l'étude sur les PCE.

Considération 1 : Les PCE pourraient bénéficier d'une mise à jour de la description et du modèle logique qui expliquerait les fondements théoriques du programme, de l'établissement de modalités détaillées ou simplement d'une mise à jour du processus visant à établir la similarité⁴⁸ en consultation avec les provinces et les territoires.

Les PCE visent à permettre aux chômeurs qui se qualifient comme « participants » aux termes de l'article 58 de la *Loi sur l'assurance-emploi* d'obtenir un emploi, en leur offrant des possibilités d'emploi grâce auxquelles ils peuvent acquérir de l'expérience de travail pour améliorer leurs perspectives d'emploi à long terme.

Les données probantes qualitatives et quantitatives consignées dans la présente étude montrent que les PCE atteignent généralement ces objectifs, puisqu'ils aident les participants à accroître leur participation au marché du travail après leur participation au programme. Les PCE comportent aussi des avantages pour les organismes, les employeurs et les collectivités.

Cependant, la description actuelle du programme n'est pas assez exhaustive; elle n'englobe pas tous les programmes semblables aux PCE qui sont conçus et mis en œuvre par les provinces et les territoires. Voici quelques exemples.

- Il n'est pas possible d'établir clairement la mesure dans laquelle la combinaison de la formation et de l'expérience de travail ou les placements proposés dans 3 provinces et territoires sont conformes à la description des PCE dans le processus visant à établir la similarité.
 - En l'état, les impacts différentiels de ces programmes devraient être rapportés séparément de ceux des PCE et du DC. Une province a récemment modifié la catégorie de ce programme dans son plan annuel, en le plaçant sous le DC plutôt que sous les PCE.
 - Cela peut nécessiter la création d'une nouvelle catégorie de programme (par exemple, « Transition formation-travail » ou « Formation et expérience de travail ») ou l'élargissement de la définition des PCE.
- Le document "Processus de détermination de la similarité" n'aborde pas la question de la participation répétée des participants et des organismes, bien que cette approche puisse présenter des avantages.
 - Les données suggèrent que certains participants peuvent bénéficier de plus d'une participation aux PCE ou simplement d'une participation de plus longue durée.
 - De plus, les données probantes tirées des entretiens avec les informateurs clés suggèrent que les organismes établis qui ont recouru aux PCE dans le passé sont en mesure d'assurer une bonne mise en œuvre des projets dans le cadre de PCE.

Considération 2 : Lorsqu'on les compare aux autres prestations d'emploi offertes dans le cadre d'EDMT, les PCE sont moins attrayants et ils sont moins utilisés. Le programme pourrait bénéficier

⁴⁸Ce document établit un processus normalisé pour déterminer si les programmes provinciaux/territoriaux sont « semblables » aux PEMS mises en place par la Commission de l'assurance-emploi du Canada et s'ils peuvent être financés dans le cadre des EDMT.

d'une promotion accrue auprès des organismes et, surtout, d'une réduction de la charge administrative qui lui est associée.

En moyenne, les PCE ont représenté 1,5 % des dépenses totales dans le cadre des EDMT entre 2012 à 2013 et 2016 à 2017. Seules 2 provinces ont consacré près de 7 % de leurs dépenses dans le cadre d'EDMT aux PCE en 2016 à 2017. De plus, 5 provinces et territoires n'utilisent pas ce programme en raison de leurs priorités budgétaires, d'un manque d'intérêt des organismes et des chercheurs d'emploi et de la nature temporaire des emplois.

Il est difficile de faire connaître le programme auprès des intervenants et de susciter leur intérêt, malgré les résultats positifs. Les informateurs clés signalent que le manque de promotion auprès des organismes susceptibles de participer au programme et le manque d'intérêt des organismes et des chercheurs d'emploi constituent des obstacles. Le recrutement des participants peut être entravé par le faible soutien financier dont ils disposent. La disponibilité de participants qualifiés peut favoriser le recrutement d'organismes de faible capacité.

Les entretiens avec les informateurs clés révèlent la complexité de l'administration des PCE, tant pour les organismes que pour le personnel gouvernemental. L'administration du programme exige des activités comme la soumission d'une proposition de projet, la production de rapports mensuels, la publicité et le recrutement, la confirmation de l'admissibilité à l'assurance-emploi et le suivi auprès des participants et des porteurs de projets. Dans la conception actuelle de PCE, les informateurs clés font état de difficultés liées à la prestation, en raison du fardeau que représentent les activités d'administration et de suivi du programme, tant pour les coordonnateurs de contrats que pour les petites organisations.

5.3 Partenariats du marché du travail⁴⁹

Le ou les programmes de partenariats du marché du travail visent à aider les employeurs, les collectivités ou les industries à s'adapter aux changements au sein de la population active et à combler leurs besoins en ressources humaines. On y retrouve une vaste gamme d'activités financées, comme :

- la recherche sur le marché du travail et les ressources humaines;
- l'élaboration de stratégies et de plans relatifs à la main-d'œuvre;
- la sensibilisation aux enjeux entourant les ressources humaines et l'information sur le marché du travail;
- le développement des compétences et la formation;
- l'adaptation de la main-d'œuvre (par exemple, soutien avant le licenciement et évaluation des besoins des travailleurs licenciés);
- l'élaboration des programmes de formation;
- les activités de consultation.

⁴⁹ Vous trouverez de plus amples détails sur le programme dans l'étude intitulée *Horizontal evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Labour Market Partnerships program*, datée du 23 août 2021. Le rapport est disponible sur demande.

Les partenariats du marché du travail sont un type de mesures de soutien fournies dans le cadre des EDMT. En 2019 à 2020, les provinces et les territoires y ont consacré près de 277 millions de dollars, soit 11 % de l'enveloppe financière des EDMT. En 2020 à 2021, les provinces et les territoires ont dépensé près de 256 millions de dollars pour les partenariats du marché du travail, ce qui représentait 12 % de l'enveloppe financière consacrée aux EDMT.

Organismes financés

Parmi les organismes financés, on trouve des organismes à but non lucratif, comme :

- des associations industrielles, des conseils sectoriels, des associations d'employeurs et des entreprises/employeurs;
- des organismes autochtones, des établissements d'enseignement et des fournisseurs de formations (privés et à but non lucratif);
- des administrations municipales et locales, ainsi que des gouvernements autochtones.

Enjeux ciblés sur le marché du travail

Les projets financés visent les pénuries de compétences ou de main-d'œuvre actuelles ou prévues. Ces projets ciblent également certaines populations de personnes sans emploi (par exemple, les femmes, les jeunes, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les personnes en situation de handicap et les travailleurs indépendants).

En général, les projets ciblent les problèmes du marché du travail liés aux aspects suivants :

- manque de capacité pour la planification des ressources humaines, qui entraîne des difficultés pour attirer et retenir les employés;
- croissance prévue ou réelle des industries ou des entreprises;
- vieillissement de la main-d'œuvre;
- réductions d'activités ou fermeture d'entreprises;
- possibilités d'emploi limitées dans les collectivités autochtones, les petites collectivités et les collectivités éloignées;
- obstacles à l'emploi rencontrés par une population cible.

La majorité des projets examinés sont conformes aux objectifs de leur programme provincial ou territorial respectif et portent des activités admissibles en vertu de ce programme.

Partenariats

Toutes les provinces et tous les territoires participants confirment que les responsables de programme ont réalisé des activités visant à soutenir la création et le maintien de partenariats. Les ministères provinciaux et territoriaux et les informateurs clés expliquent que l'expertise, les réseaux et les contributions financières des partenaires sont autant d'éléments essentiels à la mise en œuvre et au succès des projets.

L'examen des documents de 117 projets confirme les éléments ci-dessous.

- Les porteurs de la majorité des projets ont établi des partenariats pour en soutenir la réalisation.
- Les partenaires ont apporté une contribution financière ou en nature. Les formes les plus courantes de contributions en nature étaient l'expertise, le temps du personnel pour l'administration et la réalisation du projet, ainsi que les espaces et le matériel pour les bureaux et la tenue d'événements.
- Parmi les activités de projets exécutées avec le soutien des partenaires, on trouve :
 - la recherche sur le marché du travail et les ressources humaines;
 - l'élaboration ou la prestation de formations;
 - la sensibilisation aux occasions d'emploi ou de carrière, l'élaboration de stratégies et de plans de main-d'œuvre et la consultation;
 - la diffusion d'information sur le marché du travail et la conception d'outils pour les ressources humaines.

Défis rencontrés et leçons apprises

Les provinces et les territoires et les informateurs clés font état de défis liés au recrutement de porteurs de projets et à la mise en place des projets (processus de demande et identification de partenaires). L'administration et le suivi du programme constituent des défis supplémentaires.

Voici certaines des mesures prises par les responsables de programme et certaines caractéristiques des projets qui favorisent la réussite du programme.

- Communication permanente et établissement de relations entre les responsables des gouvernements provinciaux et territoriaux et les porteurs de projets.
- Description claire des enjeux et des besoins du marché du travail que les projets visaient à résoudre ou à combler. Cela exige généralement qu'on établisse clairement les objectifs, les activités, les extrants et les résultats escomptés et les exigences de rendement pour le projet.
- Vérification de la capacité des porteurs de projets à réaliser les projets.
- Mise en place de partenariats solides entre les porteurs de projets, les responsables gouvernementaux et les intervenants (collectivités, secteurs d'activité) qui permettent d'obtenir des contributions précieuses à la réalisation des projets.

Considérations clés pour le programme Partenariats du marché du travail et l'élaboration de politiques

Les considérations ci-dessous sont apparues dans le cadre de l'étude sur les Partenariats du marché du travail.

- Étant donné que les indicateurs de rendement actuels ne rendent pas compte de la diversité des activités financées dans le cadre des Partenariats du marché du travail, il est important qu'EDSC et les provinces et territoires discutent des activités actuellement financées dans le cadre du programme, afin de formuler des recommandations sur la meilleure façon de rendre compte des résultats.

- Compte tenu de l'utilisation intermittente ou limitée du programme dans certaines provinces et territoires, il est essentiel de partager les leçons apprises sur les projets de Partenariats du marché du travail couronnés de succès. En particulier, pour les projets destinés aux employeurs (comme la formation sur le lieu de travail ou la formation parrainée par l'employeur) et ceux qui aident les collectivités et les secteurs économiques à surmonter les enjeux d'adaptation à l'évolution du marché du travail (contraction ou expansion).

5.4 Recherche et innovation⁵⁰

Les programmes de Recherche et innovation fournissent du financement pour les projets de recherche et de démonstration. Ces projets visent à trouver de meilleurs moyens d'aider les participants à se préparer à l'emploi, à retourner en emploi et à conserver un emploi, et à être productifs au sein de la population active.

Les responsables de programme indiquent que le montant alloué aux programmes de Recherche et innovation est influencé par :

- les priorités gouvernementales;
- la demande au sein du marché du travail;
- la capacité des projets à créer des outils innovants;
- les niveaux de financement précédents.

Entre 2014 et 2020, 11 provinces et territoires ont utilisé des fonds de Recherche et innovation⁵¹. Sur ces 11 provinces et territoires, 8 ont utilisé la mesure de soutien de façon régulière, tandis que 3 l'ont utilisée de façon intermittente. Deux de ces gouvernements n'ont pas fait appel à Recherche et innovation pendant la période couverte par l'examen.

Organismes financés

Parmi les organismes financés, on compte :

- des organismes à but non lucratif (comme des organismes de recherche, des conseils scolaires et des organismes autochtones);
- des entreprises/employeurs;
- des établissements d'enseignement et des fournisseurs de services de formation;
- des administrations municipales et locales, ainsi que des gouvernements autochtones.

Activités de recherche et d'innovation financées

Les projets réalisés dans le cadre de Recherche et innovation englobent diverses activités, notamment :

⁵⁰ Vous trouverez de plus amples détails sur le programme dans l'étude intitulée *Design and delivery of the Research and Innovation support measure*, datée du 5 juillet 2022. Le rapport est disponible sur demande.

⁵¹ Source : Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi de 2014 à 2015 et de 2019 à 2020, chapitre 3.

- l'élaboration ou la mise à l'essai de nouvelles approches pour améliorer les résultats des clients en matière d'emploi, certains projets étant également axés sur les personnes en situation de handicap, les jeunes, les Autochtones ou d'autres groupes démographiques;
- le renforcement des capacités des prestataires de services;
- le renforcement de l'apprentissage et de l'enseignement postsecondaire, en mettant l'accent sur l'élargissement de l'offre de cours en ligne;
- le financement entourant le partage des coûts des stages, des placements professionnels temporaires ou des formations;
- l'organisation de salons de l'emploi ou de séances d'information sur les carrières et l'emploi;
- la recherche.

Définition et critères de l'innovation

Les provinces et les territoires utilisent différents critères pour déterminer ce qui est innovant. Par exemple, dans 4 provinces et territoires, on estime que les approches sont novatrices si :

- elles reposent sur des outils ou des processus qui n'ont pas été utilisés dans la province ou le territoire (ou au Canada);
- elles s'adressent à un groupe de clients particulier et permettent d'améliorer les services ou les programmes existants.

Diffusion et adoption d'approches innovantes

Cinq gouvernements participants confirment que les résultats des projets qui s'y sont déroulés peuvent être communiqués aux autres ministères provinciaux ou territoriaux. Ces résultats peuvent aussi être communiqués à divers intervenants, notamment des praticiens du domaine de l'emploi, des employeurs, des collectivités, des chercheurs et d'autres acteurs de secteurs clés.

Les activités de diffusion prennent entre autres les formes suivantes :

- résumé des pratiques exemplaires;
- préparation de produits de présentation et de diffusion de connaissances, comme des webinaires, des présentations de conférences, des infographies, des produits en ligne et des articles;
- création ou bonification des portails des porteurs de projets;
- publication de communiqués de presse;
- élaboration et mise à l'essai d'un nouveau programme d'apprentissage.

Mesure du rendement

L'évaluation des résultats des projets faisait partie intégrante de l'évaluation du rendement de Recherche et innovation dans 5 provinces et territoires⁵².

⁵²Ces gouvernements ont procédé à des évaluations à l'issue des projets (ou se sont réservé le droit de le faire).

Défis rencontrés et leçons apprises

Les documents de projets et les responsables de programme font état de défis liés à l'expérimentation et à l'identification d'approches innovantes, notamment :

- le roulement du personnel chez les porteurs de projets, attribuable à de mauvaises conditions d'emploi et au manque de sécurité d'emploi;
- le recrutement ou la rétention de participants pour la mise en œuvre de projets pilotes;
- le recrutement d'employeurs comme partenaires pour la prestation de services de soutien aux participants.

En ce qui concerne les facteurs qui contribuent à l'exécution réussie de projets et à l'identification d'approches novatrices, les responsables de programme soulignent qu'il est important que :

- les porteurs de projets emploient du personnel expérimenté;
- la structure organisationnelle et les capacités d'établissement de rapports financiers soient suffisantes;
- les partenaires soient étroitement mis à contribution;
- les propositions de projets contiennent des estimations de coûts détaillées;
- les plans de mise en œuvre des projets soient clairs et assortis de résultats mesurables;
- le processus de réception des demandes est maintenu sur une base continue pour résoudre les problèmes courants du marché du travail et les nouveaux problèmes qui émergent.

5.5 Développement des compétences – apprentis

L'objectif de ce programme consiste à aider les apprentis à devenir des gens de métiers qualifiés et à accroître leur participation au marché du travail. Les participants au programme ont habituellement fait un choix de carrière et ont déjà des liens avec le marché du travail. Le processus d'apprentissage repose sur un apprentissage sur le lieu de travail et sur une formation technique en classe.

Les apprentis qui ont travaillé suffisamment d'heures pour avoir droit à l'assurance-emploi peuvent demander à bénéficier de l'assurance-emploi, partie I, pendant leur formation. Le programme fournit une aide financière aux apprentis admissibles à l'assurance-emploi afin de les aider à compenser les dépenses qu'ils doivent assumer pendant leur formation technique. Le niveau de financement est établi en fonction des besoins des apprentis, de l'endroit où se déroule la formation et des frais payés par les apprentis⁵³.

Le tableau 22 présente le profil des participants au programme selon le sexe, le groupe sociodémographique et l'état matrimonial. Les informations concernant leur niveau de scolarité, leur profession et leur secteur d'activité sont basées sur le dernier emploi qu'ils ont occupé avant de demander des prestations d'assurance-emploi. Les renseignements sur les groupes sociodémographiques sont autodéclarés.

⁵³Le financement est habituellement attribué en fonction d'un taux fixe.

Tableau 22. Profil des prestataires actifs et des anciens prestataires de l'assurance-emploi ayant participé aux programmes de DC – apprentis au Canada de 2010 à 2012

Catégories	Prestataires actifs	Anciens prestataires
Nombre de participants	43 494	28 910
Sexe	Femme = 5 % Homme = 95 %	Femme = 8 % Homme = 92 %
Âge	30 ans et moins = 75 % 31 à 54 ans = 24 % 55 ans et plus = 1 %	30 ans et moins = 73 % 31 à 54 ans = 26 % 55 ans et plus = 1 %
Groupe sociodémographique	Autochtone = 4 % Personne en situation de handicap = 1 % Minorité visible = 5 % Immigrant récent = 1 %	Autochtone = 4 % Personne en situation de handicap = 1 % Minorité visible = 6 % Immigrant récent = 1 %
État matrimonial	Marié ou conjoint de fait = 30 % Veuf/divorcé/séparé = 3 % Célibataire = 65 %	Marié ou conjoint de fait = 34 % Veuf/divorcé/séparé = 3 % Célibataire = 61 %
Niveau de scolarité ou de compétences	Études secondaires ou formation professionnelle = 4 % Formation en cours d'emploi = 7 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 88 % Diplôme universitaire = 0 %	Études secondaires ou formation professionnelle = 7 % Formation en cours d'emploi = 10 % Formation collégiale, professionnelle ou d'apprenti = 82 % Diplôme universitaire = 0 %
Trois principaux groupes professionnels	Travailleurs qualifiés et artisans = 83 % Autres travailleurs manuels = 7 % Travailleurs manuels semi-spécialisés = 3 %	Travailleurs qualifiés et artisans = 74 % Autres travailleurs manuels = 8 % Personnel spécialisé de la vente et des services = 4 %
Trois principaux secteurs d'activité	Construction = 64 % Fabrication = 7 % Commerce de détail; autres services (sauf l'administration publique) = 6 % chacun	Construction = 51 % Fabrication = 13 % Commerce de détail; autres services (sauf l'administration publique) = 7 % chacun

*Il est possible que les valeurs dans ce tableau ne totalisent pas 100 % en raison de l'arrondissement ou de valeurs manquantes.

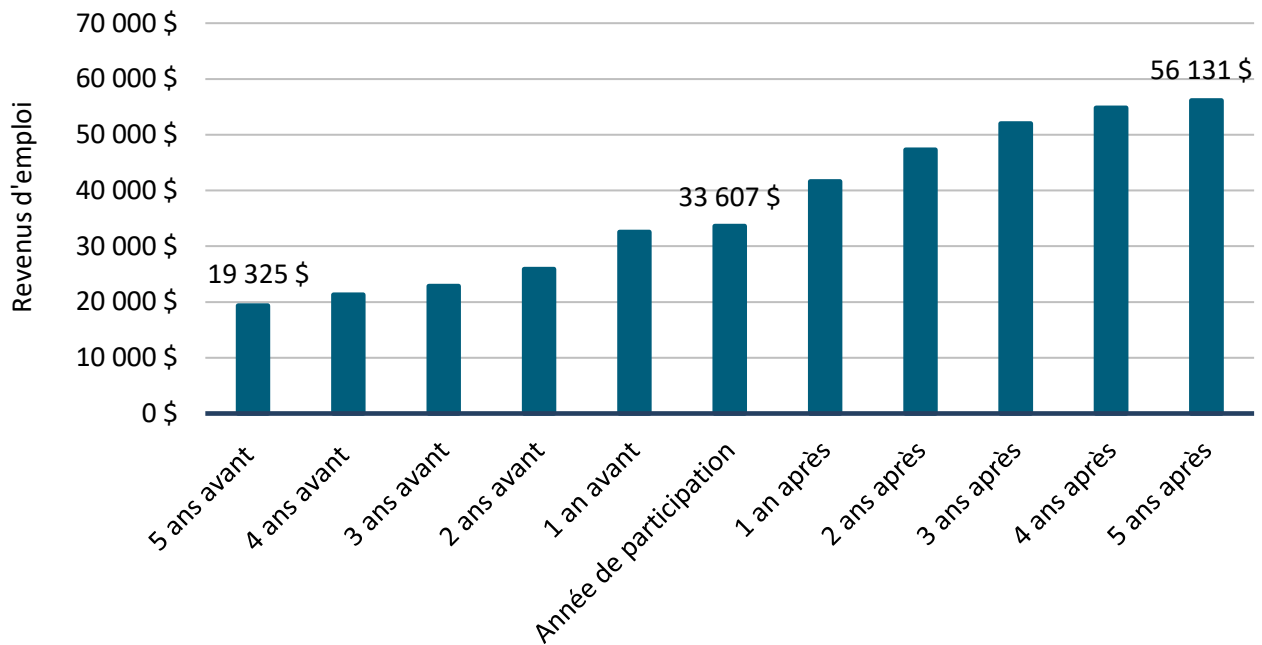
Résultats sur le marché du travail

Les résultats sur le marché du travail étudiés ici sont ceux des personnes qui ont entamé leur participation pendant la période de 2010 à 2012. Les statistiques portent sur la période de 5 années qui précède la participation au programme et sur la période de 5 années qui suit la première année de participation au programme.

Prestataires actifs

Comme le montre le graphique 6, les participants au programme ont vu leurs revenus moyens augmenter de 19 325 \$ au cours de la cinquième année précédant le programme à 56 131 \$ au cours de la cinquième année qui a suivi l'année du début de la participation au programme.

**Graphique 6. Revenus moyens des prestataires actifs ayant participé au programme
Développement des compétences – apprentis**

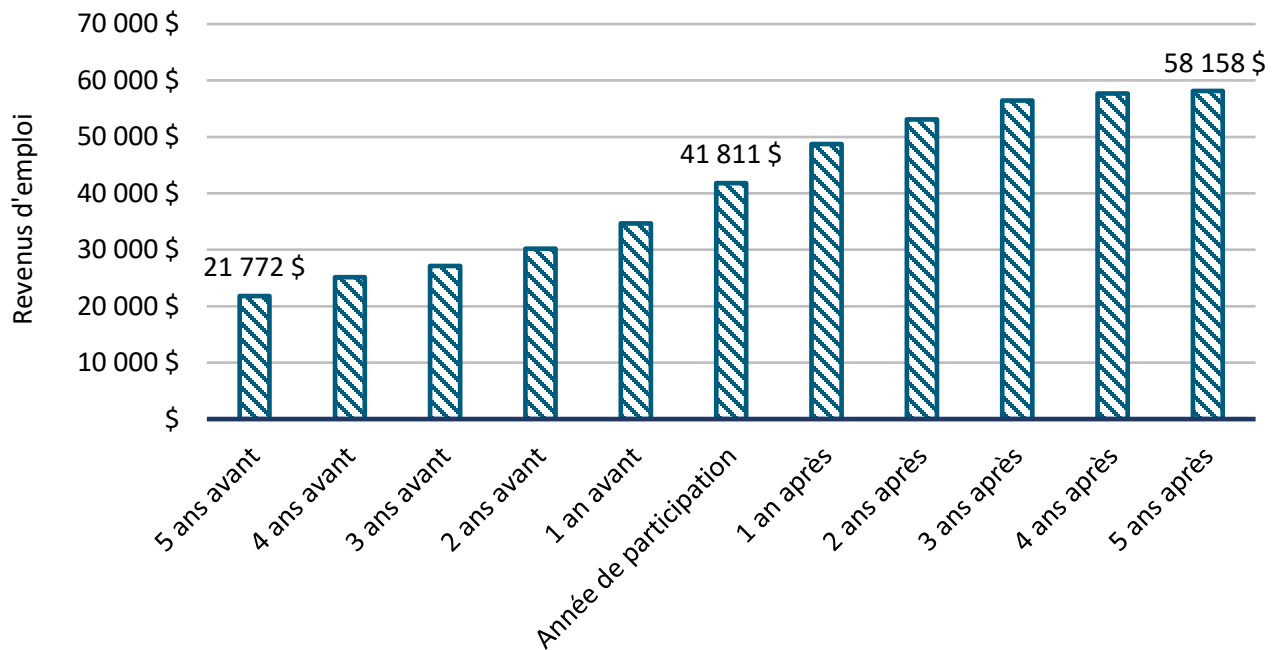


La proportion de participants en emploi diminue de 1 point de pourcentage par année après la première année de participation au programme, mais elle reste autour de 96 %. La proportion de participants bénéficiant de l'assurance-emploi, partie I diminue. Elle passe de 100 % au cours de la première année de participation au programme à 35 % au cours de la cinquième année après la première année de participation au programme. Les participants réduisent leur dépendance à l'égard du soutien du revenu : elle passe de 23 % au cours de la première année de participation au programme à 5 % au cours de la cinquième année après la première année de participation au programme.

Anciens prestataires

Comme le montre le graphique 7, les participants au programme ont vu leurs revenus moyens augmenter de 21 772 \$ au cours de la cinquième année précédant le programme à 58 158 \$ au cours de la cinquième année qui a suivi l'année du début de la participation au programme.

Graphique 7. Revenus moyens des anciens prestataires ayant participé au programme Développement des compétences – apprentis



La proportion de participants en emploi diminue de 1 point de pourcentage par année après la première année de participation au programme, mais elle reste autour de 95 %. La proportion de participants bénéficiant de l'assurance-emploi, partie I diminue. Elle passe de 70 % au cours de la première année de participation au programme à 28 % au cours de la cinquième année après la première année de participation au programme. Les participants réduisent leur dépendance à l'égard du soutien du revenu : elle passe de 12 % au cours de la première année de participation au programme à 5 % au cours de la cinquième année après la première année de participation au programme.

6. Conclusions et recommandations

Les EDMT constituent le plus important investissement annuel dans les programmes et services actifs du marché du travail au Canada. Selon les résultats présentés dans ce rapport, les PEMS atteignent l'objectif d'aider les personnes à obtenir ou à conserver un emploi grâce à divers programmes d'emploi actifs, notamment sous la forme de formation ou des services d'aide à l'emploi.

6.1 Résumé des constatations

Dans l'ensemble, l'analyse des impacts différentiels montre que la participation à la plupart des PEMS améliore la participation au marché du travail et réduit la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement par rapport aux personnes semblables qui n'ont pas participé aux PEMS. Une analyse par sous-groupe montre qu'à quelques exceptions près, le DC et les SSC améliorent la participation au marché du travail et réduisent la dépendance au soutien du revenu dans la plupart des sous-groupes de participants. On constate que les SAE à eux seuls améliorent la participation au marché du travail et réduisent le recours à l'assurance-emploi chez les femmes, les Autochtones et les immigrants récents qui y participent. De même, au fil du temps, les avantages de la participation aux PEMS pour la société surpassent les coûts des investissements pour la plupart des interventions.

Une série d'études complémentaires permet de combler les lacunes en matière d'information précédemment identifiées dans les évaluations d'EDMT en ce qui concerne l'Aide au travail indépendant, les PCE, les Partenariats du marché du travail, Recherche et innovation et DC – apprentis. Chaque étude décrit les leçons apprises, les meilleures pratiques et les difficultés et propose des éléments à considérer pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, lorsqu'il y a lieu. Voici un résumé de ces constatations.

- Le programme d'Aide au travail indépendant aide des participants triés sur le volet à créer leur propre emploi en leur fournissant une gamme de services.
- Les provinces et les territoires utilisent les PCE d'emplois afin de s'attaquer à divers obstacles à l'emploi rencontrés par leurs citoyens (comme le manque d'expérience de travail). Les Provinces et les Territoires utilisent aussi ces programmes pour répondre aux divers besoins du marché du travail de certains sous-groupes de personnes, employeurs et collectivités. Il est difficile de quantifier tous les impacts positifs du PCE pour les personnes, les employeurs et les collectivités.
- Les provinces et les territoires utilisent les programmes de Partenariats du marché du travail pour aider des employeurs, des collectivités ou les industries à combler à leurs besoins en matière de ressources humaines et à s'adapter à l'évolution de la main-d'œuvre. Les indicateurs de rendement actuels ne permettent pas de rendre compte de la diversité des activités financées. Il est donc important qu'EDSC et les provinces et territoires discutent des activités actuellement financées afin de formuler des recommandations sur les meilleures façons de rendre compte des résultats.
- Les provinces et les territoires utilisent la mesure de soutien de Recherche et Innovation pour financer des projets de recherche et de démonstration sur le marché du travail. Il y a une valeur ajoutée à la documentation et à la diffusion des leçons apprises et des meilleures pratiques tirées des projets de démonstration.

- Après avoir participé au programme DC, les apprentis augmentent leurs revenus d'emploi et réduisent leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

6.2 Recommandations

Depuis 2012, 15 études qualitatives et quantitatives ont abordé des enjeux et des questions liées à la conception, à la prestation et à l'efficacité des PEMS.

- Les études quantitatives ont permis d'évaluer l'efficacité et l'efficience des PEMS grâce à des analyses des impacts différentiels et à des analyses coûts-avantages.
- Les études qualitatives ont permis d'identifier les défis particuliers, les leçons apprises et les meilleures pratiques associées à la conception et au déploiement des PEMS. Chaque étude se penchait sur des considérations clés pour l'élaboration des programmes et des politiques ou pour la formulation de recommandations.

L'évaluation des ententes sur le développement de la main-d'œuvre qui a été récemment achevée complète les études qualitatives consacrées aux EDMT. Cette évaluation s'est également appuyée sur des revues de la littérature. Elle fournit un éclairage unique sur les défis et les leçons apprises dans le cadre des efforts pour aider les personnes en situation de handicap, les immigrants et les personnes plus éloignées du marché de l'emploi.

La plupart des résultats de cette évaluation découlent d'une analyse causale avancée, dans le cadre de laquelle on a été en mesure d'attribuer les impacts constatés à une forme de PEMS particulière. Ces analyses reposent sur l'accès à des dossiers administratifs de grande qualité, ce qui renforce l'importance qu'il convient d'accorder à la capacité d'exploiter et d'intégrer des données administratives pertinentes.

Deux recommandations clés se dégagent de ces principales conclusions.

Recommandation 1 : On incite EDSC et les provinces et territoires à communiquer leurs leçons apprises, leurs pratiques exemplaires et leurs défis associés à la conception et à la mise en œuvre de programmes provinciaux/territoriaux financés par l'assurance-emploi, et à en discuter. Ces discussions devraient être bilatérales ou multilatérales, ainsi qu'avoir lieu au sein du réseau de prestation de services, s'il y a lieu.

Recommandation 2 : On incite EDSC et les provinces et territoires à poursuivre leurs efforts pour maintenir et renforcer les dispositions relatives à la collecte de données à l'appui des rapports, de la mesure du rendement et des évaluations fondées sur les données à l'échelle nationale et à l'échelle des provinces et territoires. À cet égard, EDSC devrait :

- continuer à accorder la priorité à l'intégrité des données, notamment en validant les données téléversées et en documentant les changements au fil du temps;
- explorer les moyens d'accéder aux données sur les prestations d'aide sociale, les personnes dont les demandes de prestations d'assurance-emploi ont été rejetées, ainsi que l'immigration et la citoyenneté, dans la foulée de l'élargissement de l'admissibilité aux EDMT au-delà des anciens prestataires d'assurance-emploi et des prestataires actifs.

7. Références

- Allin, S., L. Corscadden, K. Gapanenko, et M. Grignon, *Effets redistributifs du financement public des soins de santé au Canada*. ICIS, 2013.
- Athey, S., et Imbens, G. *Machine Learning Methods Economists Should Know About*. Annual Review of Economics, 2019.
- Douwere G. et Liu Huju, *Entrée et sortie des travailleurs autonomes et des propriétaires d'entreprises au Canada*. Statistique Canada, 2018.
- Emploi et Développement social Canada. *Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the Context of the Labour Market Programs Evaluation, 2022*. Document interne disponible sur demande.
- Emploi et Développement social Canada. *Cycle II of the Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures, 2015*. Document interne disponible sur demande.
- Emploi et Développement social Canada. *Design and delivery of the Job Creation Partnerships program, 2019*. Document interne disponible sur demande.
- Emploi et Développement social Canada. *Evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the self-employment program, 2020*. Document interne disponible sur demande.
- Emploi et Développement social Canada. *Heterogeneous Causal Effects of the Canadian Labour Market Development Agreements: A Machine Learning Approach, 2022*. Document interne disponible sur demande.
- Emploi et Développement social Canada. *Horizontal evaluation of the Labour Market Development Agreements, Design and delivery of the Labour Market Partnerships program, 2021*. Document interne disponible sur demande.
- Emploi et Développement social Canada. *Labour Market Development Agreements Process for Determination of Similarity, 2012*. Document interne disponible sur demande.
- Emploi et Développement social Canada. *Rapports de contrôle et d'évaluation de l'assurance-emploi. 2011 à 2022*.
- Emploi et Développement social Canada. *Technical Report on the Analysis of Employment Benefits and Support Measures (EBSMs) Profile, Outcomes and Medium-Term Incremental Impacts from 2010 to 2017. 2021*. Document interne disponible sur demande.
- Emploi et Développement social Canada. *Third Cycle for the Horizontal Evaluation of the Labour Market Development Agreements: Quantitative Methodology Report, 2019*. Document interne disponible sur demande.
- Lechner, M. *Modified Causal Forests for Estimating Heterogeneous Causal Effects*. 2019.

Annexe A. Constatations de l'étude sur l'hétérogénéité des effets du traitement pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé au DC

L'étude complémentaire sur l'hétérogénéité des effets du traitement⁵⁴ examine des méthodes de rechange à l'analyse traditionnelle des impacts différentiels. Cette nouvelle méthode utilise des méthodes d'apprentissage automatique causales récemment conçues pour examiner si l'efficacité des PEMS varie en fonction des caractéristiques sociodémographiques des participants.^{55,56}

En général, les méthodes d'apprentissage automatique sont utilisées à des fins prédictives ou descriptives. Contrairement aux algorithmes d'apprentissage automatique typiques, l'apprentissage machine causal ne cherche pas à prédire un résultat, mais à estimer un impact différentiel. Les méthodes utilisées permettent d'estimer les impacts à un niveau très fin (dans ce cas, au niveau du participant). Elles peuvent également servir à détecter systématiquement les groupes au sein desquels les effets sont hétérogènes.

Les impacts différentiels estimés à l'aide des méthodes de l'apprentissage automatique diffèrent de ceux qui sont estimés à l'aide des techniques d'appariement par noyau des scores de propension combinées à des estimateurs des écarts dans les différences, car on s'appuie sur des estimateurs différents. Cependant, il est important de noter que les constatations qui se dégagent de l'application de ces 2 méthodes sont cohérentes.

L'étude décrit les méthodes d'apprentissage automatique causal utilisées pour estimer les impacts différentiels hétérogènes de la participation aux PEMS dans le cadre des EDMT. Elle a été réalisée en 2020-2021, en tant que composante du troisième cycle de l'évaluation horizontale des EDMT. Elle porte sur les prestataires actifs qui ont participé au DC et qui ont commencé à participer à des PEMS dans le cadre d'EDMT, dans l'ensemble du Canada, entre le 1^{er} avril 2010 et le 31 décembre 2012.

L'unité d'analyse est l'équivalent du plan d'action.

Nous résumons ci-dessous la taille des différents échantillons utilisés pour cette étude, y compris celle des échantillons formés en fonction des caractéristiques sociodémographiques des participants.

⁵⁴ De plus amples détails sur la méthodologie utilisée sont présentés dans le rapport technique intitulé *Heterogeneous Causal Effects of the Canadian Labour Market Development Agreements: A Machine Learning Approach*. (2022). Le rapport est disponible sur demande.

⁵⁵ Voir Athey, S. et Imbens, G. (2019). *Machine Learning Methods Economists Should Know About*.

⁵⁶ Voir Lechner, Michael. (2019). *Modified Causal Forests for Estimating Heterogeneous Causal Effects*.

Tableau A1. Caractéristiques sociodémographiques sélectionnées des participants^{57,58}

Échantillon	DC prestataires actifs
Nombre d'observations	33 234
Échantillon sélectionné parmi tous les participants	40 %
Durée moyenne (semaines)	49
Caractéristiques sociodémographiques	DC prestataires actifs
Hommes	53 %
Femmes	47 %
Age moyen (années)	37
Célibataires	45 %
Immigrants récents	11 %
Personnes en situation de handicap	4 %
Minorités visibles	5 %
Autochtones	4 %

La principale méthode d'estimation est l'algorithme de la « forêt causale modifiée ». On l'utilise pour détecter l'hétérogénéité dans les effets des programmes. Cette méthode permet d'estimer les effets moyens du traitement individualisés et de déceler les éléments d'hétérogénéité substantiels dans les résultats des participants.

L'utilisation de l'algorithme de la forêt causale modifiée permet d'estimer les impacts nets à 3 niveaux d'agrégation.

- Effet moyen du traitement individualisé (EMTI) : on mesure l'impact moyen du traitement pour des individus dotés d'un ensemble donné de caractéristiques. Cela permet d'examiner les impacts différentiels au niveau d'agrégation le plus fin qu'il soit possible d'obtenir pour les caractéristiques étudiées.
- Effet moyen du traitement (EMT) et effet moyen du traitement sur les traités (EMTT) : il s'agit respectivement des moyennes pour la population et des moyennes pour la population formée des participants. Ces 2 niveaux d'agrégation sont considérés comme les paramètres « classiques », examinés dans de nombreuses études économétriques causales.
- Effet moyen du traitement du groupe (EMTG) : les paramètres se situent entre les effets moyens du traitement individualisés et les effets moyens du traitement, en ce qui concerne leurs niveaux

⁵⁷ Caractéristiques autodéclarées par les participants.

⁵⁸ En moyenne, la population totale du groupe témoin pour chaque intervention était d'environ N=2 000 000. Les appariements optimaux pour les participants ont été réalisés à partir de la population des non-participants pour chaque type d'intervention en utilisant l'analyse discriminante linéaire. On a procédé ainsi pour réduire la charge de calcul.

d'agrégation. Cette approche est semblable à l'analyse traditionnelle de sous-groupes, où l'on présélectionne les variables avant l'estimation en fonction des besoins pour l'élaboration des politiques.

Cela inclut l'EMTT, l'EMTG et l'EMTI. Le tableau ci-dessous présente la moyenne annuelle des impacts différentiels pendant la période postérieure aux programmes, pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi ayant participé au DC.

Les interventions dans le cadre du DC aident les prestataires actifs à améliorer leur participation au marché du travail grâce à un accroissement de leur incidence d'emploi et de leurs revenus d'emploi et à la diminution de leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement. Le tableau ci-dessous présente le détail des impacts différentiels constatés.

Tableau A2. Impacts différentiels annuels moyens pendant la période postérieure au programme pour les prestataires actifs ayant participé au DC

Indicateurs	Impacts différentiels
Incidence d'emploi (points de pourcentage)	3,9***
Revenus d'emploi	1 997 \$***
Dépendance à l'égard du soutien du revenu (points de pourcentage)	-1,1***

Niveau de signification statistique *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

L'EMTI estime l'incidence d'emploi, les revenus d'emploi et la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu à un niveau granulaire. En moyenne, les interventions du programme de DC ont bénéficié à :

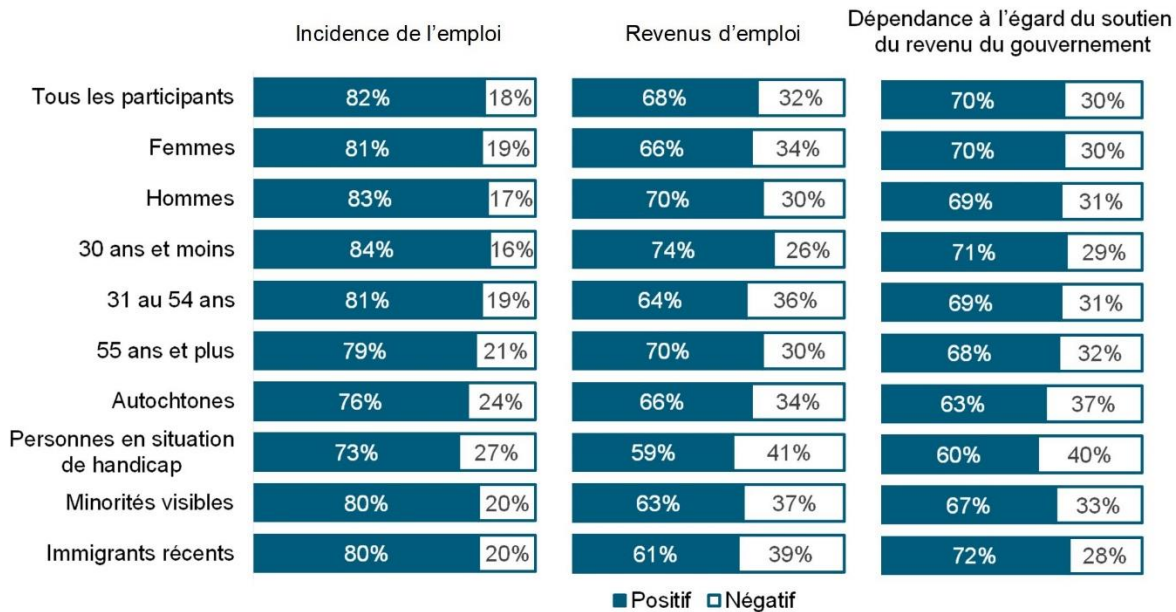
- 82 % des participants en ce qui touche l'incidence d'emploi;
- 68 % des participants en ce qui touche les revenus d'emploi;
- 70 % des participants en ce qui touche la réduction de la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu.

Dans le cadre d'une analyse supplémentaire, on a procédé à une classification automatique à K moyennes afin de mieux établir quels individus bénéficient le plus ou le moins des interventions. L'algorithme segmente la population des participants en groupes distincts.

On a procédé à la segmentation en utilisant l'EMTI, et ce, de façon distincte pour chaque résultat et chaque intervention. Les groupes sont ensuite classés selon l'efficacité du programme. On établit alors leur profil pour obtenir une caractérisation informelle des sous-groupes et détecter les modèles d'hétérogénéité.

Le graphique A1 présente le pourcentage de participants qui ont bénéficié de leur participation aux programmes, par sous-groupes d'intérêt.

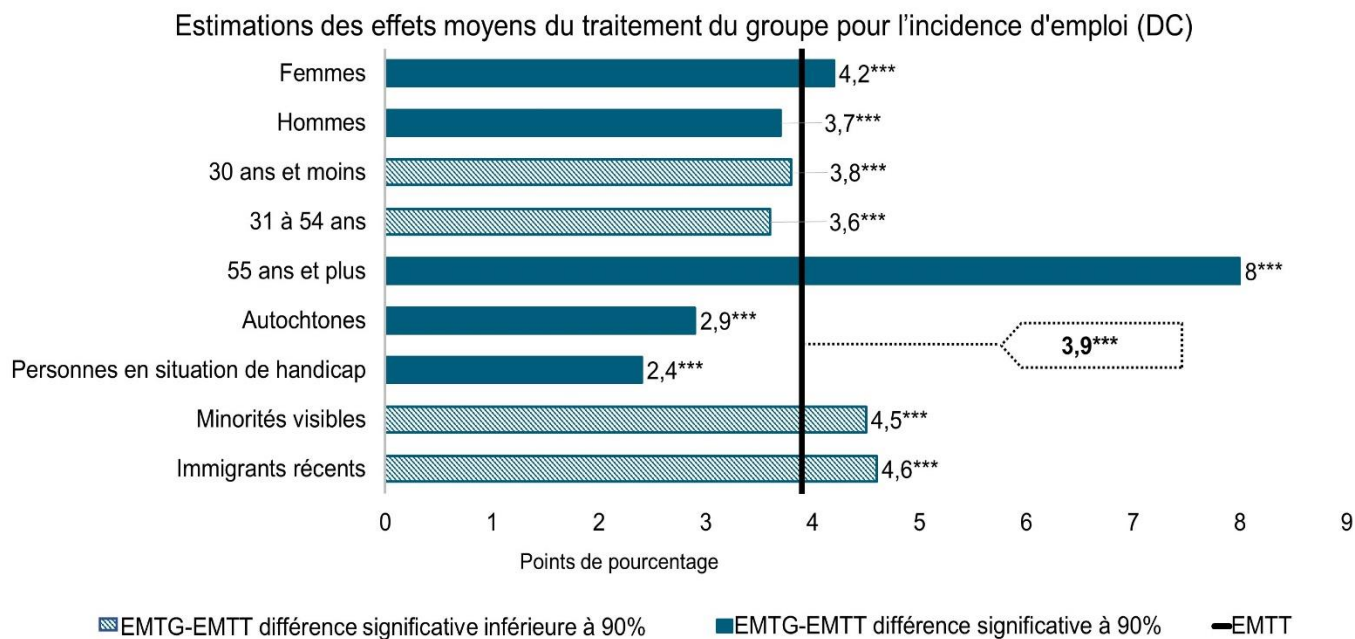
Graphique A1. Effet moyen du traitement sur la personne par sous-groupe



En outre, l'étude examine comment l'EMTG varie pour certains groupes sociodémographiques. Les résultats révèlent des améliorations positives et statistiquement significatives de l'incidence d'emploi et des revenus d'emploi pour tous les sous-groupes de participants au programme de DC.

Les graphiques suivants illustrent l'EMTG par sous-groupe, en ce qui concerne l'incidence d'emploi, les revenus d'emploi et la dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement. Par exemple, le graphique A2 montre que même si les femmes et les travailleurs âgés sont les plus avantagés au chapitre de l'incidence d'emploi, des résultats positifs ont également été constatés pour la plupart des sous-groupes de participants au programme de DC.

Graphique A2. Estimations des effets moyens du traitement du groupe pour l'incidence d'emploi par sous-groupe



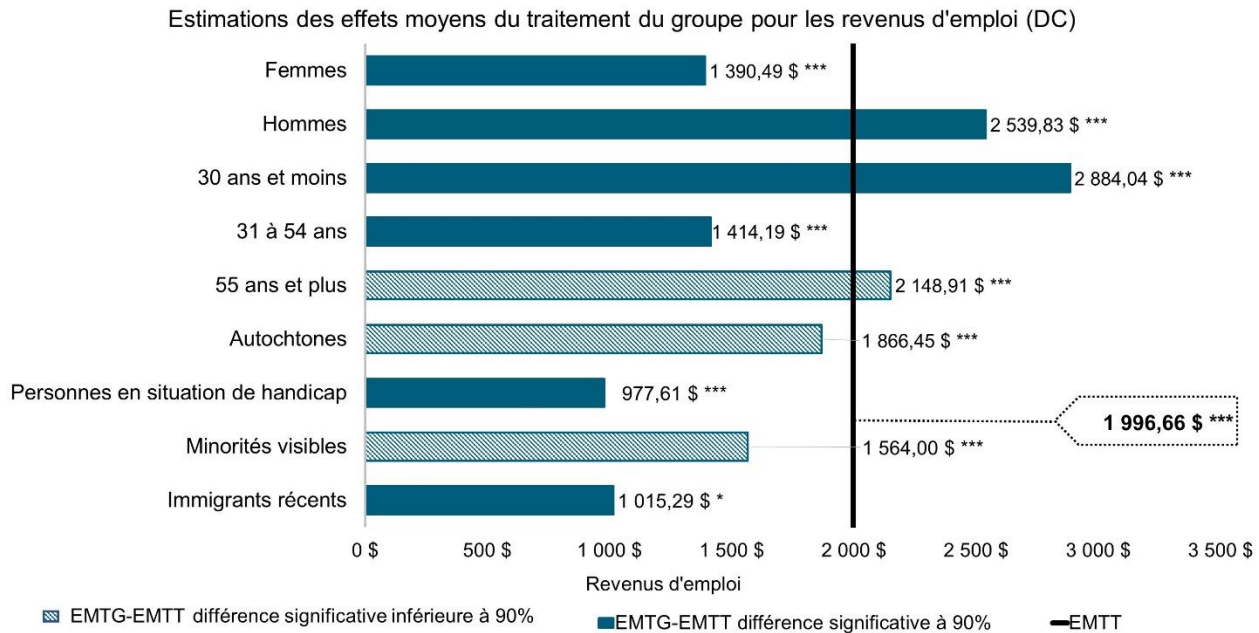
Niveau de signification statistique *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

EMTG : Effet moyen du traitement du groupe

EMTT : Effet moyen du traitement sur les traités

Le graphique A3 montre que tous les sous-groupes de participants au programme de DC ont vu une amélioration positive et statistiquement significative de leurs revenus d'emploi. On constate que le programme de DC est le plus efficace pour hausser les revenus d'emploi des jeunes et des participants masculins.

Graphique A3. Estimations des effets moyens du traitement du groupe sur les revenus d'emploi par sous-groupe



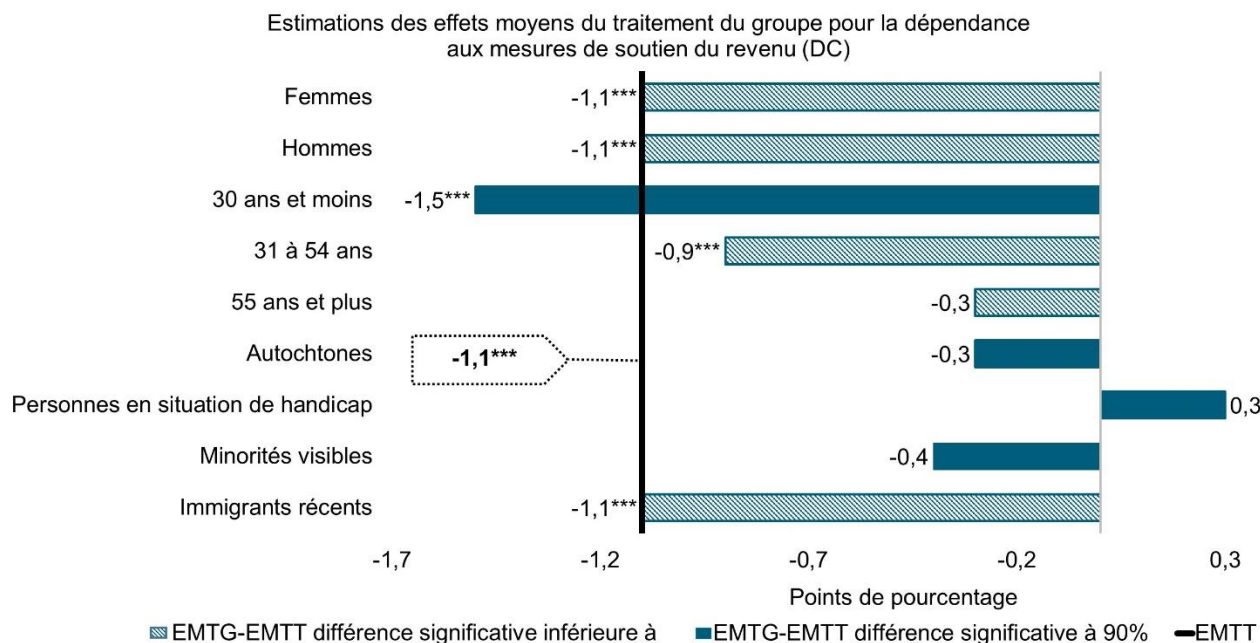
Niveau de signification statistique *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

EMTG : Effet moyen du traitement du groupe

EMTT : Effet moyen du traitement sur les traités

Le graphique A4 montre que les résultats varient selon les sous-groupes de participants au programme de DC. Par exemple, les femmes, les hommes, les jeunes, les adultes (31 à 54 ans) et les immigrants récents connaissent tous une réduction statistiquement significative de leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement après leur participation au programme de DC. Les jeunes participants sont ceux qui ont vu la plus forte diminution de leur dépendance à l'égard des mesures de soutien du revenu du gouvernement.

Graphique A4. Estimations des effets moyens du traitement du groupe pour la dépendance aux mesures de soutien du revenu du gouvernement par sous-groupe



Niveau de signification statistique *** 1 %; ** 5 %; * 10 %

EMTG : Effet moyen du traitement du groupe

EMTT : Effet moyen du traitement sur les traités

L'algorithme de la forêt causale modifiée permet de rendre compte des effets du traitement au niveau agrégé et d'en déceler simultanément les éléments d'hétérogénéité. Cela permet des estimations robustes et précises des effets des interventions dans le cadre des PEMS auprès des groupes sociodémographiques. Il est également possible d'établir quels sont les sous-groupes qui tirent le plus ou le moins d'avantages de ces interventions et de quantifier ces écarts. Les informations qui en sont tirées peuvent contribuer à éclairer les futures décisions relatives aux programmes et aux politiques.

Annexe B. Liste des 9 études présentées dans le rapport de synthèse

Tableau B1. Aperçu des études présentées dans ce rapport⁵⁹

Étude	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
Examination of medium-term outcomes from 2010 to 2017	Profil national des prestataires actifs de l'assurance-emploi et les anciens prestataires Résultats selon le type de prestataire et le sous-groupe.	Examen des résultats avant et après la participation au programme.	participants 2010 à 2012	Jusqu'à 12 années (5 années avant la participation, 1 ou 2 années pendant la participation et 5 années après la participation)
Estimation of medium-term incremental impacts from 2010 to 2017	Impacts différentiels à moyen terme pour les prestataires actifs de l'assurance-emploi et les anciens prestataires Impacts différentiels par sous-groupe Profil et caractéristiques sociodémographiques des participants	Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences Établissement de profils statistiques	participants 2010 à 2012	Jusqu'à 7 années (1 ou 2 années pendant la participation et jusqu'à 5 années après la participation)
Cost-Benefit Analysis of Employment Benefits and Support Measures	Analyse coûts-avantages	Méthode non expérimentale utilisant l'appariement par score de propension, combiné à la méthode des écarts dans les différences Analyse des coûts	participants 2010 à 2012	5 années après le programme (SSC, PCE et SAE) 10 années après le programme (DC et DC [jeunes])
Cost-Benefit Analysis: Incorporating Public Health Care Costs Savings in the	Analyse coûts-avantages	Estimation du coût annualisé rajusté des soins de santé	participants 2010 à 2012	5 années après le programme (SSC, PCE et SAE)

⁵⁹Toutes les études sont disponibles en Anglais uniquement.

Étude	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
Context of the Labour Market Programs Evaluation				10 années après le programme (DC et DC [jeunes])
Heterogeneous Causal Effects of the Canadian Labour Market Development Agreements: A Machine Learning approach	Impacts différentiels hétérogènes	Utilisation de méthodes s'appuyant sur l'apprentissage automatique causal (forêt causale modifiée) pour relever les impacts incrémentaux hétérogènes	participants 2010 à 2012	Jusqu'à 7 années (1 ou 2 années pendant la participation et jusqu'à 5 années après la participation)
Design and delivery of the Job Creation Partnerships program	Conception et exécution du programme Défis rencontrés et leçons apprises	Approche non expérimentale (à partir du cycle II) Analyse statistique Analyse documentaire 88 entretiens téléphoniques semi-structurés avec 117 informateurs clés (dans 8 provinces et territoires)	Participants de 2015 à 2017	2015 à 2019
Design and delivery of the self-employment program	Conception et exécution du programme et succès Établir les résultats attribués au programme Comblent les lacunes en matière de connaissances Défis rencontrés et leçons apprises	Analyse documentaire Analyse statistique des données administratives Documentation et statistiques sur le travail indépendant au Canada 80 entretiens téléphoniques semi-structurés avec 102 informateurs clés (dans 9 provinces et territoires)	Participants de 2015 à 2017	2015 à 2020

Évaluation horizontale des Ententes sur le développement du marché du travail

Étude	Données probantes obtenues	Méthodes	Période de référence	Période d'observation
		Analyse statistique des données administratives Enquête auprès des participants au programme d'aide au travail indépendant dans 9 provinces et territoires		
Design and delivery of the Labour Market Partnerships program	Conception et exécution du programme Défis rencontrés et leçons apprises	Analyse documentaire Questionnaires complétés par les responsables dans 11 provinces et territoires 60 entretiens avec 68 informateurs clés dans 10 provinces et territoires	2018 à 2020	Conception et exécution au moment de la collecte de données
Design and delivery of the Research and Innovation Support measure	Conception et exécution du programme Défis rencontrés et leçons apprises	Analyse documentaire Questionnaires complétés par 9 provinces et territoires	2017 à 2020	Conception et exécution au moment de la collecte de données